

## BAR SCIENCE A NICE - MARDI 12 MARS

---

<b>SALLE/ADRESSE :</b>	FOAM, 1 place du Pin, 06000 Nice
<b>PARTICIPANTS :</b>	46 participants dans la salle
<b>DÉBUT &gt; FIN :</b>	19 h 20 à 21 h 25

---

**Commission nationale du débat public (CNDP) :**

Mme Dominique de LAUZIÈRES CNDP

**Intervenants :**

Mme Pauline CASTAING Bleu Tomate  
M. Thierry BOTTI OSU Institut Pythéas

Mme Emna BEN LAMINE Ecoseas  
M. Benoît DERIJARD Ecoseas  
Mme Aurore ASSO Conseillère municipale et métropolitaine Nice Côte d'Azur  
en charge de la protection du milieu marin

## Bar Sciences : Protéger la mer, oui, mais où ?

**Mme Pauline CASTAING, Bleu Tomate**

Bonsoir à tous et merci d'être ici ce soir pour échanger autour de la mer, plus particulièrement des aires marines protégées. Je vais commencer par expliquer le principe de la soirée en attendant que toutes les personnes qui vont prendre la parole n'arrivent à mes côtés. Le principe est très simple : c'est parler de sujets scientifiques – mais pas que – avec un verre en main, en général de la bière mais aussi ce que vous voulez. C'est plutôt sympa, c'est plutôt détendu. Ce soir, nous avons deux scientifiques et une élue de la métropole et de la ville de Nice. Ils vont nous présenter leurs recherches, leur travail autour des aires marines protégées. Après, ce sera à vous de parler, à vous de poser vos questions, d'exprimer vos doutes et de débattre, tout simplement, d'échanger avec nos intervenants du soir.

Ce n'est pas très poli, mais je vais commencer par me présenter. Je suis Pauline CASTAING, je suis médiatrice scientifique chez Bleu Tomate. C'est un média spécialisé dans tout ce qui est transition écologique et environnement en région Sud PACA. Je vous invite à aller sur notre site ou nous trouver sur les réseaux sociaux. C'est un média 100 % gratuit. Il n'y a pas d'abonnement, pas de pub. Profitez-en et n'hésitez pas, si vous avez des structures qui organisent des événements ouverts au public, mais pas que, à nous les envoyer, et on les transmettra via notre agenda.

Je suis accompagnée de Thierry BOTTI de l'OSU Institut Pythéas, qui est un des co-organisateurs de cette soirée. Je vais le laisser se présenter.

**M. Thierry BOTTI, OSU Institut Pythéas**

Merci, Pauline. Bonsoir à toutes et à tous. Merci d'être ce soir avec nous. Vous ne savez peut-être pas ce que c'est qu'un observatoire des sciences de l'univers, OSU. Les observatoires des sciences de l'univers, il y en a 25 en France. Ils sont impulsés par l'Institut national des sciences de l'univers du CNRS, Centre national pour la recherche scientifique. En fonction du lieu où ils sont implantés, ils sont bien souvent rattachés à des universités et à d'autres organismes de recherche.

L'OSU Institut Pythéas est à Marseille. Mon OSU est rattaché à Aix-Marseille Université, mais il y a aussi un observatoire des sciences de l'univers à Nice, coordonné par l'observatoire de la Côte d'Azur, donc plutôt orienté astro avec une petite thématique environnementale. Le nôtre, à Marseille, couvre un très large champ, du fond des mers aux confins de l'univers. On fédère six laboratoires de recherche. Nos missions sont de participer à l'enseignement supérieur, participer à la recherche, faire progresser notre connaissance de l'univers, notre connaissance de l'environnement, et de partager nos connaissances avec le public. Quand la Commission nationale du débat public est venue nous solliciter pour participer, et coanimer ce débat, on s'est bien sûr engagé dans cette démarche, puisque c'est ce que mon équipe fait pratiquement au quotidien : aller à la rencontre des publics pour partager nos connaissances.

Mais vous n'êtes pas venus ici pour m'écouter, donc je vais laisser la parole à la scène, et puis à nos chercheurs et animateurs ce soir.

**Mme Pauline CASTAING, Bleu Tomate**

Comme Thierry l'a souligné, c'est une soirée organisée dans le cadre du débat national « La mer en débat » organisé par la CNDP. Et je vais laisser Dominique de LAUZIÈRES nous expliquer un peu plus ce qu'est ce débat.

**Mme Dominique de LAUZIÈRES, Commission particulière du débat public**

Ce débat s'appelle « La mer en débat ». C'est la mer, parce qu'on fait en 2024 la révision des DSF, les documents stratégiques de façade. C'est la feuille de route qui permet d'organiser les activités en mer et de veiller au bon état écologique.

Dans le cadre de ce débat, nous organisons un certain nombre d'événements, dont celui-ci, où nous accueillons Aurore ASSO, Emna BEN LAMINE et Benoît DERIJARD, du laboratoire Ecoséas, pour qu'ils nous expliquent leurs expériences, leurs observations, et qu'on puisse ensuite discuter ensemble de tous ces sujets autour de la mer.

**Mme Pauline CASTAING, Bleu Tomate**

Merci. Avant de laisser la parole à nos intervenants, un grand merci au bar Le FOAM pour son accueil ce soir. N'hésitez pas à commander et à vous servir vous-mêmes des bières. On peut applaudir nos intervenants du soir, et notamment Emna BEN LAMINE, qui commence.

*Applaudissements*

débat public organisé par



La Commission nationale du débat public  
244 boulevard Saint-Germain - 75007 Paris - T. +33 1 40 81 21 22  
Site du débat : <https://www.debatpublic.fr/la-mer-en-debat>

### **Mme Emna BEN LAMINE, Ecosseas**

Bonjour à tous, et merci d'être venus aujourd'hui pour nous écouter. On est ravis d'être parmi vous. Je vais commencer par me présenter : je m'appelle Emna BEN LAMINE. Je suis chercheuse postdoctorale au laboratoire Ecosseas. C'est un laboratoire qui a été créé il y a maintenant au moins 30 ans au sein de l'Université de Nice, à l'époque, qui est maintenant devenue l'université Côte d'Azur. C'est un laboratoire qui fait beaucoup de recherches sur des thématiques d'écologie marine, et notamment sur les sujets des aires marines protégées : les suivis des peuplements, etc. Je travaille sur des thématiques de conservation marine et de modélisation en rapport avec le réchauffement climatique. Mais depuis 2010, j'ai commencé à travailler pour des projets de création d'aires marines protégées, que ce soit en Tunisie, aux Émirats arabes unis, au Liban, en Espagne, et un peu partout en Méditerranée.

Je vous ai préparé quelques diapos sur des notions générales des aires marines protégées : c'est quoi et pourquoi on veut protéger. Certains d'entre vous doivent être bien familiers avec la définition d'une aire marine protégée, qui est tout simplement un espace en mer ou sur les côtes, un espace délimité, là où on veut protéger. Ça répond surtout à des objectifs de protection de la nature. La notion d'objectif est très importante quand on parle d'aires marines protégées sur le long terme. On y revendra plus tard.

La plupart des AMP, selon la définition française, permettent de concilier des enjeux de protection, mais aussi le développement durable des activités économiques. On ne parle donc plus d'aires marines protégées qui sont en cloche, où on n'a plus d'activité économique, mais plutôt d'aires marines où on gère des activités économiques.

Je me retourne vers vous : je voudrais vous demander si vous savez ou si certains d'entre vous peuvent me donner des catégories d'aires marines protégées en France. Le Code de l'environnement français, qui est cité sur cette diapo, en cite beaucoup. Est-ce que vous pouvez m'en donner quelques-unes ? Je vous passe le micro.

#### **Intervenant en salle 1**

Caproux ?

### **Mme Emna BEN LAMINE, Ecosseas**

Caproux. Mais c'est quoi le type d'aires marines protégées ? Est-ce que c'est une réserve naturelle ? Est-ce que c'est un parc marin ?

#### **Intervenant en salle 1**

C'est un cantonnement de pêche.

### **Mme Emna BEN LAMINE, Ecosseas**

Oui, exactement, un cantonnement de pêche. Est-ce qu'il y en a parmi vous qui en connaissent d'autres ?

#### **Intervenant en salle 2**

La Pesquerolles, à Antibes.

### **Mme Emna BEN LAMINE, Ecosseas**

D'accord. Et c'est quoi, comme type ? Un cantonnement de pêche, encore ?

#### **Intervenante en salle 3**

Il y a les zones Natura 2000, les parcs nationaux, les réserves naturelles...

### **Mme Emna BEN LAMINE, Ecosseas**

Super. Il y en a 18 en tout. C'est pour vous dire à quel point c'est diversifié : 18 dans le Code français de l'environnement qui définit les types d'aires marines protégées. On peut les nommer aires marines protégées, mais il y en a beaucoup, et c'est différent côté législation, c'est différent dans les démarches, et c'est une grande diversité et une grande richesse pour la France.

On voit ici les aires marines protégées comme une opportunité de protection parce qu'on y arrive à protéger la biodiversité, on y arrive à concilier les enjeux de développement durable et de protection. C'est une tendance mondiale en ce moment, avec les objectifs 30 % d'ici 2030, qui a été aussi ratifiée dans la stratégie de l'Union européenne pour la biodiversité. Mais surtout, ce qui est important pour nous en tant que scientifiques, c'est ça : les 10 % de protection stricte dans la même stratégie de l'Union européenne pour la biodiversité. On parle de protection stricte parce que, selon les dernières études scientifiques, ce sont les zones où on a une protection stricte qui nous procurent le plus de bénéfices pour la protection, le plus de biens pour la nature. Ça, le 8,33 %, c'est la surface qui est actuellement

couverte en Méditerranée par un statut de protection, quel qu'il soit : parc national, aire marine protégée, réserve naturelle, Natura 2000, etc. Mais le chiffre le plus frappant, c'est celui-là, : 0,04 %, qui est en protection renforcée. Ça veut dire qu'on n'y va pas, on n'y pêche pas, on n'y prélève pas, etc. Ce chiffre, on veut le porter à 10 % d'ici 2030. Et croyez-moi, il y en a des projets en ce moment...

Je vais vous parler un peu schématiquement de ce qu'est l'effet réserve. Dans une aire marine protégée, on veut protéger toutes les espèces qu'il y a, les habitats, la posidonie, le coralligène, les espèces de corail, des espèces à statut de protection... Mais surtout, on parle d'effet réserve pour les peuplements de poissons, dans le sens où, dans une réserve marine, on va avoir une augmentation des populations en densité, en biomasse, que ce soit adultes... On va avoir une protection des zones de reproduction, donc on va avoir plus de reproduction qui se passe. En comparaison, dans une zone de pêche, qui est ici, on va avoir des prélèvements des espèces de poissons, donc on va avoir une diminution de la biomasse et de la densité. Ce qui se passe dans une réserve marine, quand on atteint certains seuils de densité, c'est qu'on va avoir cet effet d'export de biomasse qui va aller des zones protégées vers les zones qui ne sont pas protégées. C'est ce qu'on appelle en anglais le « *spill-over effect* », ou bien l'effet réserve. C'est l'export de biomasse des zones de protection renforcée, des réserves marines, vers les zones de pêche. Et ça constitue un bénéfice pour les pêcheurs. Pourquoi ? Le poisson qui sort de là vers les filets, c'est du gain pour les pêcheurs, que ce soit, ici, je représente des sars, mais on peut aussi parler des espèces de haut niveau trophique, comme le mérou ou comme le corb, ou d'autres espèces qui peuvent être à plus haut intérêt économique. Ça pourrait constituer un gain considérable pour les pêcheurs. On a donc aussi une augmentation de la densité et de biomasse pour des espèces de haut niveau trophique. Je citerai notamment le mérou brun, *epinephalus marginatus*, et le denti, *dentex dentex*. Ce sont des espèces que vous pouvez rencontrer si vous allez plonger à Scandola ou à Port-Crau. Vous pouvez les voir très gros et très beaux.

Je ne peux pas parler des effets bénéfiques des aires marines protégées sans évoquer la notion de temps dans la protection. Le temps est très important quand on parle de protection. Pourquoi ? Parce que l'âge de maturité sexuelle, l'âge où les poissons ou les espèces peuvent se reproduire, peut être très différent d'une espèce à l'autre. Et c'est ce qui est représenté ici sur cette figure. Notamment, si on prend une girelle paon, ça prend une année à partir de sa date d'éclosion pour qu'elle puisse se reproduire. Par contre, pour un thon, ça va prendre trois ans, pour un denti, ça va prendre de deux à quatre ans, pour un mérou, ça va prendre de cinq à douze ans, suivant que ce soit un mâle ou une femelle. Et les humains, c'est bien sûr entre dix et seize ans. Encore plus long : l'âge de maturité sexuelle pour des espèces qui peuvent être à intérêt : les mammifères, de huit à douze ans, les tortues caouanes, par exemple, de 16 jusqu'à 28 ans.

C'était tout ce que j'avais à vous dire aujourd'hui. Merci pour votre écoute. Je répondrai avec plaisir à vos questions si vous avez des questions. Et je passe la parole à Benoît, mon collègue

### **M. Benoît DERIJARD, Ecoseas**

Vous avez déjà eu un aperçu de la définition des aires marines protégées, à quel point elles sont importantes, ce à quoi elles peuvent servir. Au-delà du choix de la zone à protéger, qui est très important évidemment – on peut faire une aire marine protégée à un endroit où il n'y a pas grand-chose à protéger, c'est facile, mais ce n'est pas très utile - il y a un autre niveau qui est intéressant, c'est le niveau de protection qu'on va attribuer à cette aire marine protégée. C'est ce de quoi je voudrais parler maintenant. Je vais vous présenter ici une étude qui a été co-écrite par un collègue du CNRS, Joachim CLAUDET, il y a trois ou quatre ans. On y fait une synthèse de toutes les aires marines protégées de Méditerranée. Il n'y a pas que la France, tout est compris. Et dans cette étude, ils ont distingué les aires marines protégées en fonction de leur niveau de protection, donc de totalement protégées à pas du tout régulées.

Ici, il y a six niveaux de protection qui sont représentés par ces cercles de couleur qui définissent les surfaces et les niveaux de protection. Si on regarde toutes les aires marines protégées de Méditerranée, de non régulées à fortement protégées, on a à peu près 6 % de la surface de la Méditerranée, pas que pour la France, mais 6 % de la totalité de la surface de la Méditerranée qui est protégée. Si on enlève les zones non régulées, on tombe à 4,5 % d'aires marines protégées. Si on enlève les aires faiblement protégées, on tombe à 0,03 % d'aires marines protégées. Si on enlève encore un nouveau niveau de protection, on tombe à 0,28 %. Et si on continue, les aires marines protégées en Méditerranée, ça représente 0,06 %. Vous voyez donc que c'est très peu, quand on sait que de l'avis reconnu de tous les scientifiques, seules ces aires marines protégées ont une efficacité vraiment prouvée. On va donc passer de 6 % d'aires marines protégées, qui ont officiellement l'appellation « aires marines protégées », à 0,06 %, c'est-à-dire 100 fois moins en surface. C'est un écart qui est gigantesque. On affiche donc beaucoup de protections, beaucoup d'aires marines protégées, mais dans les faits, les seules aires marines protégées qui sont vraiment efficaces, c'est à peu près 100 fois moins que ce qui est affiché.

Ici, je vous ai mis une autre représentation pour vous montrer que cette étude est vraiment très fondée. C'est MedPan, une association qui travaille sur la protection du milieu marin, et vous avez à peu près les mêmes chiffres, c'est-à-dire toutes surfaces confondues en Méditerranée à peu près 7 %. Bon, ça va dépendre des dates, etc. : on est à 6 ou 7 %, mais on n'est pas non plus à un point près. Et en zone marine sous forte protection, eux, à cette époque, avaient 0,04 %. Donc le facteur 100 ou 150 ou 200 est vraiment avéré, et entre les effets d'annonce et l'efficacité, il y a un écart qui est énorme, au moins pour ce qui concerne la Méditerranée.

Je voulais aussi vous présenter une étude qui a été faite par le labo, où on vous présente les différents niveaux. Il y a quatre niveaux de protection, de totalement protégé jusqu'à toutes aires marines protégées confondues. Vous voyez, au cours du temps, qu'on a commencé à prendre conscience de l'intérêt de protéger le milieu marin dans les années 80, 90, mais ça évolue assez péniblement. En particulier, si vous regardez les aires marines protégées, totalement protégées, vraiment sans prélèvement, etc., c'est presque le calme plat, on est passé de pas grand-chose à 0,04 %. Par contre, si vous intégrez toutes les grandes aires marines protégées, le Sanctuaire Pelagos, les zones Natura 2000, vous voyez qu'à chaque fois, on fait un bond extraordinaire dans la surface de ces aires marines protégées. Vous voyez, ici, un bond qui est assez important, et là aussi, parce que ces aires marines protégées ont des surfaces vraiment très importantes.

Alors, ne me faites pas dire ce que je n'ai pas dit. Je ne vais pas vous dire que les zones Natura 2000 ou le sanctuaire Pélagos, c'est inutile. Pas du tout. Mais je les considère plus comme des investissements sur l'avenir : on « préempte » des zones d'intérêt, parce qu'on sait qu'elles sont très riches en cétacés, qu'il y a des canyons profonds, qu'elles ont des écosystèmes qui sont riches, comme les zones Natura 2000 du Cap Ferrat, de l'Estérel, etc. Il y en a plusieurs. Mais c'est vrai que les niveaux de protection sont assez faibles pour l'instant dans ces zones, et il faut absolument que la Communauté européenne – pour les zones Natura 2000, par exemple, c'est géré par la Communauté européenne – incrémente petit à petit les niveaux de protection de ces zones pour avoir une protection vraiment efficace, parce qu'on sait que les seules protections vraiment efficaces ce sont les zones totalement protégées, où il y a zéro prélèvement. Évidemment, si vous me demandez mon avis, je vais vous dire qu'il faut protéger tout, strictement, de Menton jusqu'à la frontière espagnole. Mais c'est un peu radical, et je ne me ferais pas de copains si je devais faire ça.

Voilà. C'est tout le principe, et je pense qu'Aurore va en parler ensuite, des concertations qu'il faut faire quand on veut créer une aire marine protégée. Il faut faire avec l'économie locale, il faut faire avec la population locale, il faut faire avec les envies et les besoins de chacun. On ne peut pas protéger aveuglément, même si je pense que c'est vraiment ce qui serait vraiment efficace. Mais il faut faire avec ce qu'il y a, avec l'économie, avec les activités humaines dans leur globalité, avec le tourisme, etc. Et donc il faut faire des concessions, il faut faire des choix, des choix intelligents, des choix réfléchis. Et je pense que c'est ce qui est en train d'être fait. Je ne veux pas dévoiler ce que Aurore va présenter, mais je pense que c'est ce qui est en train d'être fait à Nice. C'est fait de façon scientifique, de façon posée et réfléchie, et je pense que c'est ce qu'il faut faire.

C'est à peu près tout ce que j'avais à vous dire. Simplement, en conclusion, vous savez que la France a un territoire maritime qui est énorme : il y a à peu près un quart des eaux territoriales qui a le statut d'aire marine protégée, si on compte les mers en Antarctique, la Polynésie, la Nouvelle-Calédonie, etc. Sur ces aires marines protégées, il y a à peu près 1,7 % qui a le statut de protection forte. Mais c'est assez facile de protéger fortement les mers en Antarctique, parce qu'il n'y a pas foule qui y va... Et sur ces 1,7 %, il y a que 0,05 % en Méditerranée. On passe donc de 23 % à 0,05 % pour la protection forte en Méditerranée. Je vous laisse réfléchir sur ces chiffres qui sont assez frappants et je passe la parole à Aurore.

*Applaudissements*

### **Mme Aurore ASSO, cheffe de projet de l'aire marine protégée**

Pour aller très vite en ce qui me concerne, ma mission, c'est de mettre de la science chez les politiciens. Je suis ingénieure agronome de formation. Et dans ce projet d'aire marine protégée, j'agis en coordinatrice avec toutes les parties prenantes.

La première mission dans ce projet, ça a été de créer un conseil scientifique auquel appartiennent Benoît et Emna au sein de Ecoseas pour l'Université Côte d'Azur. Et il y a également, dans ce conseil scientifique – si on les cite, c'est parce qu'on les adore et qu'ils ne sont pas là ce soir – il y a l'Institut de la mer de Villefranche-sur-Mer, le CNRS de Villefranche, et la station zoologique de Naples. On ne va pas tous les citer, mais on pense très fort à eux. On a donc sollicité tous ces scientifiques experts pour mener les travaux d'études et définir ce projet d'aire marine protégée. C'est la première chose que je voulais faire ce soir pour appuyer les présentations d'Emna et Benoît.

débat public organisé par



La Commission nationale du débat public

244 boulevard Saint-Germain - 75007 Paris - T. +33 1 40 81 21 22

Site du débat : <https://www.debatpublic.fr/la-mer-en-debat>



Je procède en vous posant des questions, puis vous pourrez rebondir, bien sûr. Au départ, ça paraît un peu fou, absurde, de se dire : « Mais pourquoi une aire marine protégée dans une ville qui fait plus de 340 000 habitants ? Est-ce que c'est possible ? Est-ce que c'est une utopie complète ? Est-ce qu'on est en train de rêver ou pas ? » Ça fait maintenant trois ans qu'on travaille sur ce projet, et je peux vous affirmer, avec Benoît et Emna qui sont là avec moi, qu'il y a vraiment la matière pour faire une aire marine protégée à Nice. Et on va voir pourquoi ensemble.

Ma première question n'est pas du tout scientifique, c'est : « Qu'est-ce que ça vous évoque, cette photo, à Nice ? » La plage, c'est celle des Ponchettes. Vous voyez quoi ? Vous voyez un horizon ouvert ? Ça vous évoque quelque chose de particulier ou pas ? Je vous aide un peu ou quelqu'un a une idée sur la question ? Je vous aide un peu, vous rebondirez. En fait, Nice a la particularité d'être une façade maritime ouverte. Il n'y a pas de crique à Nice. On le verra plus en détail, mais de l'embouchure du Var jusqu'à l'entrée de la rade de Villefranche à Pointe Madame, c'est ouvert sur le large. Ça veut dire qu'en face, on a la Corse et on a la pleine Méditerranée. C'est un atout en matière d'écologie parce qu'il y a beaucoup de brassage et il y a aussi une valeur sur la qualité de l'eau.

Une autre chose que ça évoque : Nice est quand même une grande ville côtière internationale sur la façade méditerranéenne. Ça, il n'y a pas à en rougir. C'est important parce qu'on peut porter des valeurs. Dans cette ville, il y a d'abord une communauté scientifique et académique très engagée : on a cité le Comité scientifique, il y a aussi une économie de la mer. Et il y a une métropole, la métropole Nice Côte d'Azur, avec des services métropolitains qui sont très concentrés sur la gestion d'une ville. On essaye, dans ce projet d'aire marine protégée – je suis également conseillère métropolitaine au sein de la métropole Nice Côte d'Azur – de mobiliser toutes ces compétences métropolitaines. Il y a plein d'ingénieurs qui sont très compétents sur le plan technique et très forts, plein de directeurs – le directeur de l'environnement, le directeur de la propreté – la régie eau, l'assainissement... Tous ces services sont très engagés sur la transition écologique et il s'agissait de les mobiliser autour d'un projet d'aire marine protégée.

Voilà pourquoi on a décidé de tenter l'aventure d'une aire marine protégée en 2020. On ne connaissait pas encore l'avenir de ce projet, mais plus on a avancé avec les scientifiques sur les travaux d'études, et plus on s'est rendu compte qu'il y avait vraiment matière à faire une aire marine protégée.

Là, je vous ai remis tout ce qu'on a dit tout à l'heure. Une chose importante, sans doute le plus important : c'est la valeur du patrimoine naturel sous-marin. On le savait un peu. C'est Emna qui a mené le diagnostic écologique au sein d'Ecoseas avec tous ses collègues. Mais au départ – elle pourra vous le raconter de façon plus intense quand vous poserez des questions – on est parti de données bibliographiques, d'études. On savait qu'il y avait une valeur, et je vais en parler un peu plus loin, mais on a décidé d'aller sur le terrain, et on s'est rendu compte qu'il y a vraiment une richesse patrimoniale.

Donc pourquoi ? Parce que cette grande ville de 340 000 habitants a un patrimoine naturel riche qu'il faut protéger. C'est ça, le défi.

J'avance un peu : où est cette aire marine protégée ? Là, vous voyez Nice, vous reconnaissez : l'aéroport, le port, deux aménagements côtiers importants. Et là, on se dit encore : « Tiens, une aire marine protégée avec un aéroport international, un port de commerce. Est-ce que ce n'est pas antinomique ? » Eh non, ce n'est pas antinomique. On va le voir un peu plus en détail, mais c'est conciliable. Sur ce périmètre, vous voyez déjà bien la richesse des habitats. On va le développer un peu plus, mais il y a des aménagements côtiers. Bon, ce sont des habitats artificiels. Il faut les assumer, ils sont là, il faut faire avec, il faut aller vers leur restauration écologique, les aider, leur donner un coup de pouce, un *nudge* comme on dit en anglais. Et ensuite, il y a le linéaire de plage, qui, lui aussi, est devenu artificiel. On l'assume, la plage de Nice, c'est une plage artificielle qui est rechargée en galets. Vous pouvez voir chaque printemps les montagnes de galets pour préparer la saison touristique. On assume ça aussi, mais ça n'empêche pas qu'il y ait plein de vie à cet endroit. Et après, on a une zone rocheuse, au pied de la commune de Nice et ensuite au cap de Nice, où là, on a des récifs. Tout ça pour vous dire qu'il y a différentes vies. J'ai passé trois heures à faire la superposition des cartes ; je tenais à vous le dire...

Ici, vous voyez la transposition avec les habitats. C'est Emna qui a travaillé là-dessus, à partir des données expertes. On ne va pas aller dans les détails techniques, si vous avez des questions, on pourra, avec Benoît et Emna, rentrer plus dans les détails. Mais, dans les grandes lignes, pour reparler de la richesse des habitats dont on vous a parlé tout à l'heure, je voudrais juste dire qu'il y a à chaque fois des fonds meubles, que vous voyez là. Ce sont des sables de différents types – mais je ne rentrerai pas dans les détails techniques – avec donc tout ce qui est le linéaire de plage, dont on parlait tout à l'heure, mais ce linéaire de plage a aussi d'autres richesses cachées. Qu'est-ce que vous voyez en bleu ? Est-ce que quelqu'un sait ? J'imagine qu'il y a quelqu'un qui sait dans la salle. Qu'est-ce que c'est en bleu ? L'habitat ?

#### **Intervenante en salle 4**

Des herbiers de cymodocées.

#### **Mme Aurore ASSO, cheffe de projet de l'aire marine protégée**

Voilà. Merci beaucoup. Pour ceux qui ne savent pas peut-être ce que c'est qu'une cymodocée, c'est une plante à fleurs sous-marine. Quand vous êtes sur la promenade des Anglais, vous ne pouvez pas vous imaginer qu'il y a cet herbier. C'est à peu près 1 ou 2 km de longueur. Une autre plante à fleurs sous-marine que vous connaissez par cœur, c'est la posidonie. Mais il y a cette cymodocée. C'est quoi l'intérêt de la cymodocée dans la nature et aussi pour les êtres humains ? Ce qu'on appelle les fameux services écosystémiques ? Une plante à fleurs sous-marine... Quelques idées ? À quoi ça sert ? Pauline, vas-y, je t'en prie.

#### **Mme Pauline CASTAING, Bleu Tomate**

Peut-être pour nous aider à respirer ?

#### **Mme Aurore ASSO, cheffe de projet de l'aire marine protégée**

Oui, ça produit de l'oxygène. Très vrai...

#### **Mme Pauline CASTAING, Bleu Tomate**

Absorber le carbone ?

#### **Mme Aurore ASSO, cheffe de projet de l'aire marine protégée**

Ça va avec.

#### **Mme Pauline CASTAING, Bleu Tomate**

Il y a aussi Thierry.

#### **M. Thierry BOTTI, OSU Institut Pythéas**

Stabiliser les sols, peut-être ?

#### **Mme Aurore ASSO, cheffe de projet de l'aire marine protégée**

Voilà, très bien. Et il y a ensuite « nurserie frayère ». Vous voyez ce que ça veut dire ? Nurserie, c'est pour les petits poissons, les juvéniles, qui se protègent dans cet habitat, et « frayère », c'est pour les œufs, encore avant. Donc, voilà une idée des habitats qui sont là.

Ensuite, en rose foncé, sont les habitats coralligènes. Là encore, on ne va pas rentrer dans le détail technique, sinon, on en a jusqu'à demain matin. Mais les coralligènes sont des habitats de récif très riches en vie. C'est encore une belle surprise, on se dirait : « Oui, mais la plage de Nice... » Pourquoi est-ce qu'on irait imaginer qu'il y a des récifs avec du corail dessus, et des algues qu'on appelle calcaires encroûtantes ? On ne va pas citer les noms latins, sinon, ça devient trop technique, mais en tout cas, il y a toute cette richesse qui est là.

Et on arrive là. Emna a mis l'habitat artificiel que vous voyez là, devant la digue du port, parce que c'est un habitat qu'il faut considérer, avec de la vie. Juste devant, il y a un beau petit herbier de posidonie, et on doit absolument y faire très attention avec l'aménagement du port, etc. Il est bien là, on l'a bien matérialisé. Et ici, tout ce qui est en vert, là encore, c'est la belle richesse de nos herbiers de posidonie avec les mêmes fonctions qu'on a rappelées tout à l'heure sur la cymodocée. Vous voyez qu'il y a une grande richesse avec différents habitats.

Et je termine en vous disant qu'ici, à l'embouchure du Var, il y a déjà une aire marine protégée. Vous saviez qu'à Nice, il y a déjà une aire marine protégée ?

#### **Mme Pauline CASTAING, Bleu Tomate**

Qui le savait ? Il faut lever la main plus haut... Une seule personne, donc

#### **Mme Aurore ASSO, cheffe de projet de l'aire marine protégée**

Cette aire marine protégée, c'est la zone marine de l'arrêté de protection de biotope, pour citer une autre des catégories dont on parlait tout à l'heure avec Emna. En fait, c'est une zone de protection forte qui existe déjà sur notre territoire. Il y a une régulation des activités humaines, qui fonctionne bien : les pêcheurs peuvent y aller à certains moments de l'année. Je voudrais juste vous en parler parce qu'il y a une chose très intéressante : parfois, paradoxalement, les activités humaines protègent la nature. Ça vous semble bizarre, ce que je vous dis, là ? Essayez de réfléchir pourquoi. Où est-ce qu'est placée cette aire marine protégée ? Franchement, c'est gros comme une maison... C'est quoi, ça ?

débat public organisé par



La Commission nationale du débat public  
244 boulevard Saint-Germain - 75007 Paris - T. +33 1 40 81 21 22  
Site du débat : <https://www.debatpublic.fr/la-mer-en-debat>

En fait, il y a des gens intelligents dans les services de l'État qui se sont dit : « Tiens, mais c'est déjà protégé par un aménagement côtier. On n'a pas le droit d'y aller, il y a des avions qui passent, il y a déjà plein de régulations avec la hauteur des bateaux. » Enfin, c'est très complexe. On a bien vu ça dans le diagnostic socio-économique avec les scientifiques que vous voyez avec nous. Et là, comme il y avait déjà une partie qui était protégée, interdite à la fréquentation humaine, il y a eu toute une réflexion sur comment organiser la protection de l'embouchure du fleuve Var – au départ, c'était pour les oiseaux – et également sur sa partie marine. Il y a donc déjà une aire marine protégée à Nice, qu'on a bien sûr intégrée dans la zone d'étude.

C'était pour vous donner un aperçu de cette grande ville de 340 000 habitants – un peu plus maintenant – avec toute cette richesse d'habitats, dont on n'en a pas forcément conscience. Vous voyez là un petit résumé rapide. Et on a bien mis les sources des travaux.

L'autre richesse dont vous avez peut-être conscience, c'est encore une belle surprise. Je vous le disais tout à l'heure : on regarde l'horizon et c'est quoi les surprises quand on regarde l'horizon à partir de la plage de Nice ? Il y a des canyons sous-marins. La belle surprise, c'est qu'ils sont dans la continuité des fleuves niçois, du Var et du Paillon. Les habitats profonds des canyons sont une richesse écologique : il y a beaucoup d'espèces sous-marines très profondes. L'intérêt et l'enjeu pour nous, c'est que ces canyons n'ont jamais été explorés. Dans les aires marines protégées, dans les rôles qu'on a commencé à avoir tout à l'heure avec Emna et Benoît, il y a donc aussi un enjeu. L'effet réserve, c'est la priorité absolue : restaurer la vie et augmenter la vie. Mais une aire marine protégée, ça donne un autre objectif : explorer, connaître encore mieux le milieu marin. Cet enjeu est présent avec les canyons, parce qu'on a envie de savoir ce qu'il y a dans ces canyons, quelle est la vie, quel peut être aussi l'état des dommages humains, ce qu'ils sont. La bonne nouvelle, c'est qu'il n'y a en tout cas pas de chalutage chez nous. Il y a de la pêche artisanale – on aime nos pêcheurs artisanaux – mais on n'a pas de problème de chalutage. C'est une bonne nouvelle, : dans d'autres endroits de la Méditerranée, il y a des canyons magnifiques, mais il y a du chalutage et il y a de la casse. Ce n'est pas le cas chez nous. Tant mieux.

Là, je me suis un peu fourvoyée sur la superposition... (*rires*) Vous voyez que j'ai gardé cette carte pour assumer le fait qu'on est en train de construire cette arène marine protégée. Comme vous le voyez, la belle carte SIG va arriver très vite et bientôt, mais je voulais la partager avec vous pour vous montrer comment on construit ce projet d'aire marine protégée, en considérant toutes les aires marines protégées qui sont autour. Il y a un objectif très fort de connectivité locale en Méditerranée, peut-être même encore plus qu'ailleurs, parce que c'est une mer fermée, même si Gibraltar, aujourd'hui, est ouvert. Mais il y a quand même cette notion de mer fermée où on doit marcher tous ensemble.

Pourquoi mer fermée ? Parce que le réchauffement climatique se voit plus en Méditerranée, les pollutions se voient plus en Méditerranée, tout ça du fait que c'est une mer fermée, un bassin. Il faut donc considérer ensemble ces aires marines protégées, quels que soient leurs niveaux de protection.

Une chose très intéressante que Benoît a dite tout à l'heure, c'est que pour une aire marine protégée, le plan de gestion n'est jamais gravé dans le marbre et on peut toujours augmenter les niveaux de protection, les réajuster, et ça se fait avec toutes les parties prenantes.

Je vais avancer un peu pour ne pas prendre trop de temps de parole, parce qu'on a envie d'avoir vos questions et vos interrogations. Mais je voulais simple vous dire qu'à ce stade du processus de création, on a les enjeux. Vous retrouvez l'arrêté de protection biotope ici. Là, il y a une zone naturelle écologique qui s'appelle une zone de type 2, on a déjà identifié – pas nous dans ce projet, mais des scientifiques d'avant, d'il y a 20 ans en arrière ont déjà identifié au cap de Nice énormément d'espèces à statut de conservation et d'habitat important, on les a mentionnées tout à l'heure. Il y a ces deux aires marines protégées, Natura 2000, qui ont bien compris l'enjeu avec une zone de protection au large pour les mammifères marins, pour le Sanctuaire Pelagos. D'ailleurs, Pelagos est aussi une aire marine protégée, une aire spécialement protégée d'intérêts méditerranéens.

Et donc, dans cette connectivité, il faut que ce projet d'aire marine protégée de Nice soit en cohérence avec les aires marines protégées existantes et qu'il puisse aussi les aider : on peut imaginer par exemple une mutualisation de moyens pour la surveillance en mer – pour qu'il n'y ait pas de pêche illégale – pour l'observation des mammifères marins : si les aires marines protégées fonctionnent ensemble, ça marche beaucoup mieux. C'est une idée importante.

Là, je vais avancer assez vite. Je voulais vous dire qu'on a choisi avec ce comité scientifique, le CSAN, une méthode scientifique. Je ne vais pas non plus rentrer dans le détail technique, vous nous poserez des questions, mais voilà les grandes lignes. C'est une méthode scientifique de planification systématique de la conservation, c'est un grand mot : c'est juste pour dire que dans le processus de création, on intègre toutes les parties prenantes. C'est ça, l'idée la plus forte à retenir : les services de l'État sont déjà gestionnaires du milieu marin. Il y a déjà des politiques littorales et maritimes qui existent

débat public organisé par



La Commission nationale du débat public

244 boulevard Saint-Germain - 75007 Paris - T. +33 1 40 81 21 22

Site du débat : <https://www.debatpublic.fr/la-mer-en-debat>



pour protéger le milieu marin, même quand il n'y a pas du tout d'aire marine protégée. C'est important à savoir, il faut bien voir quelles sont les politiques nationales et intégrer un projet d'aire marine protégée dans les politiques nationales qui existent déjà. C'est une notion forte pour le réseau des aires marines protégées en Méditerranée.

L'autre idée forte sur laquelle on a travaillé avec les scientifiques du CSAN, c'est de se dire : « On fait un état des lieux des données qui existent déjà, et on va chercher aussi, sur la zone pressentie d'aire marine protégée, à combler les manques de données. » Emna et Benoît pourront très bien vous répondre là-dessus : je vous le disais tout à l'heure, on est allés sur le terrain, on est allés chercher de la vérité sur la biodiversité marine.

Voilà, j'avance vite. Donc, vous l'aurez compris, la méthode qui marche dans ce processus de création, c'est d'abord le comité scientifique. Quand vous nous poserez des questions, on pourra revenir sur la campagne inventaire qu'ils ont faite en 2023. Ici, je vous ai mis la co-construction avec les services de l'État déjà gestionnaires du milieu marin. Ces services de l'État protègent le milieu marin. Il faut savoir qu'est-ce qu'ils font en matière de surveillance, en matière de protection sur l'urbanisation, sur les aménagements côtiers, et il faut s'insérer avec la métropole et la ville de Nice dans le champ de protection qui existe déjà, c'est très important.

Ensuite, aussi important que le reste : c'est vous. On ne peut pas faire une aire marine protégée sans vous, puisque vous allez vivre à l'intérieur. Et donc, il faut qu'elle vous apporte quelque chose, il faut qu'elle vous apporte un cadre de vie agréable, et évidemment, il faut qu'elle se concilie avec l'économie. Ce qu'a dit Benoît tout à l'heure est très juste : évidemment, pour la nature, le mieux, c'est qu'on protège tout à 100 %, qu'on n'aille plus du tout dans la mer, voire qu'on arrête la ville, etc. Mais il faut bien qu'on vive. Aujourd'hui, dans les nouvelles notions internationales et aussi dans ce que vous voyez – je suis sûre que Bleu Tomate développe bien ça dans l'opération de médiation globale – aujourd'hui, on conçoit la protection de la nature avec l'homme. Ça, c'est très intéressant.

Je terminerai donc en vous disant qu'on ne peut pas faire cette terre marine protégée sans vous. Ça, c'est vous, ce sont tous les usages de la mer qui sont ici, qu'on a analysés de nouveau avec le comité scientifique. On peut rentrer dans le détail si vous avez des questions. Mais on s'est dit : « Voilà, on a vu la richesse patrimoniale de la biodiversité à Nice, on va la protéger, mais on la protège avec l'homme, avec les usages marins, les usages de la mer. » On analyse les activités, on regarde ensemble comment les développer durablement.

En conclusion, une question, c'est quoi, dans l'économie de la mer ici, à Nice, la plus grande source d'économie ? Facile, hein ? Comme ça, ça nous fait une boucle avec la grande ville internationale...

*Boutade dans la salle : « La poutine ! »*

Oui, on peut en parler ensemble si vous voulez... Mais c'est le tourisme. C'est quand même le tourisme qui est la plus grande source économique, donc il va falloir absolument que ce tourisme, on l'intéresse à l'aire marine protégée. Avec les locaux, ça sera sans doute plus facile, mais il aussi impliquer les touristes internationaux qui arrivent.

Voilà. Je pense que j'avais d'autres *slides*, mais ce n'est pas grave, je m'arrête de parler.

*Applaudissements.*

**Mme Pauline CASTAING, Bleu Tomate**

Merci beaucoup. Merci à nos trois intervenants. Maintenant, c'est à vous de jouer. Je vais vous rendre ce micro. Vous en avez chacun un. Est-ce que vous avez des questions, des remarques ?

**M. Christian RAZEAU, ADDA**

Bonjour. Très content d'être avec vous ce soir pour éclairer nos lanternes et ces aires marines protégées, qu'on pensait être totalement protégées, mais qui le sont parfois très peu. Je voudrais revenir sur la qualité des eaux de la baie des Anges. La volonté de faire une aire marine protégée, je crois que j'y suis très sensible, et tout le monde ne peut qu'admirer cette envie. Mais il faut savoir, comme vous dites, qu'on a 340 000 habitants, et je crois qu'on est en train de refaire la centrale de traitement des eaux usées, qui va rejeter dans les 680 000 m<sup>3</sup> d'eau traitée et arrosable. « Arrosable », ça ne veut pas dire potable. Ça ne veut pas dire que nous, on ne peut pas la boire. Mais les poissons vont-ils pouvoir la respirer ? Eh oui, avec leurs ouïes, ils ont besoin d'oxygène, ils n'ont pas besoin d'eau arrosable. Ils ont besoin d'eau qui soit l'équivalent de « potable » pour eux. Mais quelle est cette différence entre eau arrosable et eau consommable pour les poissons, pour le milieu marin ?

**Mme Pauline CASTAING, Bleu Tomate**

Merci pour cette question. Est-ce que vous pourriez vous présenter, parce que je rappelle que c'est enregistré, dans le cadre du débat public sur la mer ?

**M. Christian RAZEAU, ADDA**

Christian RAZEAU. Je suis secrétaire général d'une association qui s'appelle l'ADDA Association pour le développement du droit animalier.

**Mme Aurore ASSO, cheffe de projet de l'aire marine protégée**

Merci beaucoup pour votre question, c'est très intéressant. Je vais vous répondre par une anecdote, un début de réponse. L'été dernier, je suis allée à Saint-Jean-de-Luz pour donner un cours d'apnée. Quand je suis arrivée avec mes palmes à l'aéroport, on m'a dit : « Vous faites quoi avec vos palmes, là ? Il y a le pavillon violet, il n'y a pas moyen d'aller dans l'eau, sinon vous allez avoir des infections. » Sympa comme accueil à Saint-Jean-de-Luz, une des villes les plus touristiques de France, magnifique...

Je discute avec le taxi – déformation professionnelle facile à comprendre – et il m'explique que les surfeurs qui veulent quand même aller dans l'eau ont régulièrement des infections oculaires et ophtalmiques. Problème de station d'épuration, problème de métropoles, de villes, qui n'ont pas su se donner la main pour mettre les moyens sur une station d'épuration qui puisse protéger la qualité d'eau pour les poissons et aussi pour les humains. Donc ça, je l'ai vécu, je l'ai vu. Il n'y a personne qui se baigne. Même les locaux vont le matin à la pharmacie pour vérifier le rapport avant d'aller se baigner. C'est quand même du délire, non ?

Nous, on a une grande station d'épuration qui est raccordée à beaucoup de communes, mais qui a le mérite d'être là et de donner une qualité de l'eau qui nous permet de nous baigner et qui permet à Emna et Benoît, l'été dernier, de voir de la vie, même si, oui, il y a des pollutions issues de la ville. Quand même, on se situe pas mal en matière de qualité de l'eau.

Pour répondre à votre question, une aire marine protégée, elle doit toujours apporter une amélioration de la qualité de l'eau. Mon job à moi, c'est de comprendre ce qui se passe dans la station Haliotis. C'est là que j'ai rencontré la régie eau assainissement et tous les ingénieurs qui travaillent sur cette station d'épuration, pour comprendre quels sont les traitements et voir ce qui va se passer dans les années à venir. C'est à surveiller, bien sûr, mais on a quand même une qualité de l'eau qui est assez intéressante à Nice, grâce à cette station d'épuration. C'est ce que je peux vous dire.

**M. Christian RAZEAU, ADDA**

Merci. C'est une réponse très politique. Pour parler politique, je vais vous donner aussi une anecdote. Vous savez, comme moi sans doute et peut-être mieux que moi, qu'il n'y a pas longtemps, il y a peut-être maintenant un mois, un camion chargé de 26 m<sup>3</sup> d'acide sulfurique est tombé au fond de la mer à quelques kilomètres, devant le port de Genova. On pense qu'avec le courant ligure, on va en récupérer un petit peu, on en récupère régulièrement. Et vous savez ce qu'a répondu le secrétariat de M. BÉCHU ? « Vous n'avez pas à vous faire de soucis, tout va bien. »

**Mme Pauline CASTAING, Bleu Tomate**

Ce n'est pas ce que je vous ai dit. J'ai dit qu'avec l'aire marine protégée, on part mieux que dans certains autres endroits, vu qu'on se baigne et qu'on a de la vie. Ça n'est pas politique, c'est vrai. Ils l'ont vu, ils ont filmé, on a inventorié. Ça n'est pas du tout politique. En revanche, parfois, la politique sert à quelque chose parce qu'il faut bouger l'existant. Je pense qu'une aire marine protégée, ça permet de mobiliser des compétences. Et parce qu'il y aura un statut d'aire marine protégée, on va concentrer les forces de gestion d'une ville sur la protection du milieu marin. Ça n'est pas gagné, c'est du boulot, j'y passe mes jours et mes nuits, et je vous jure que ce n'est pas politique, ce que je vous dis. C'est très important de mobiliser les gens. Et on a besoin de vous.

Par exemple, la question que vous posez et l'intervention que vous avez, c'est très important parce qu'on doit être en dialogue et aussi essayer de voir les alertes des associations, c'est le rôle des associations, pour qu'elles soient entendues par la Ville. Et après, il faut travailler ensemble.

**Mme Emna BEN LAMINE, Ecoséas**

Si je peux me permettre, je vais vous donner une réponse de scientifique plutôt qu'une réponse de politique. Sans des analyses de la qualité de l'eau, on ne peut pas savoir ce qui se passe. Je sais qu'il y a des analyses de la qualité de l'eau dans les services de la métropole Nice Côte d'Azur. Je ne suis pas spécialiste de la qualité de l'eau. Aucun de nous ici ne doit l'être. Mais je fais confiance aux personnes qui font le travail de suivi de la qualité de l'eau. Je sais qu'il y en a régulièrement. Et donc, par rapport à

ça, cette fois-ci personnellement pas scientifiquement, je me sens rassurée d'aller me baigner dans la plage de Nice, même en sachant qu'il va y avoir des travaux.

Mais s'il y a des impacts sur les poissons, s'il y a des impacts sur les habitats marins, on ne peut pas le confirmer sans avoir d'études scientifiques qui ciblent la matière.

### **M. Benoît DERIJARD, Ecoseas**

Puisqu'on était dans les anecdotes, je voulais vous dire que pour l'émissaire de rejet de la station Haliotis, qui est au large de l'aéroport de Nice, il y a régulièrement des citoyens qui s'inquiètent parce que l'eau est très claire à cet endroit. Et dans la tache laiteuse du Paillon, qui est laiteuse couleur pastis, ça fait une tache noire. Si vous passez en avion à ce moment-là, il y a ces alluvions que tout le monde connaît sur la promenade des Anglais, et vous passez au-dessus de l'émissaire, et là, c'est noir, parce que l'eau est tellement claire qu'elle apparaît noire. C'est pour vous dire que plonger à cet endroit-là, ça ne m'inquiète pas du tout. Par contre, plonger au large des émissaires de Marseille, là, ça commence à être problématique... Donc pour la qualité de l'eau à Nice, je dois dire que la station Haliotis, qui ne filtre pas que les émissions de Nice mais de beaucoup de villes de la métropole, est, à mon avis, d'une très bonne qualité.

Le seul inconvénient à mon avis, et Mme LOQUÈS, qui est présente ici, pourrait en parler, ce sont les molécules qu'on n'arrive pas encore à filtrer : les résidus médicamenteux, les hormono-mimétiques, etc. Et malheureusement, pour l'instant, je pense que la technologie n'est pas suffisamment avancée pour permettre de filtrer ces rejets. Franchement, la station Haliotis est en train d'être rénovée. Elle se maintient toujours à un niveau de technologie qui est à son maximum. Et je crois que la ville de Nice est loin d'être la pire au niveau de la Méditerranée pour ce qui est de la qualité des eaux qui sont rejetées.

### **Mme Aurore ASSO, cheffe de projet de l'aire marine protégée**

Pour boucler peut-être sur ce sujet, qui est un début pour l'aire marine protégée, Emna a rappelé tout à l'heure le fait qu'il faut savoir, avec des mesures, de quoi on parle. L'avantage d'Haliotis, l'avantage de cette ville, c'est qu'il y a une infrastructure, un laboratoire de l'environnement, la possibilité de faire des mesures. Il y en a déjà aujourd'hui pour être réglementaire sur les eaux de baignade, mais avec l'aire marine protégée, qu'est-ce qu'on va faire ? On va augmenter ces mesures. Il y a beaucoup de travail avec les scientifiques pour déterminer ce qu'on va chercher comme contaminants éventuels, quels sont ceux qui viennent de la ville, ce qu'on peut améliorer, ce qu'est la qualité de l'eau.

C'était vraiment ce qu'on disait tout à l'heure : il faut travailler sur le sujet. Et c'est le propre de l'outil aire marine protégée : c'est de trouver des fonds pour la recherche, qui peuvent venir de l'intérieur de la ville ou des fonds nationaux, mais aussi des fonds extérieurs – il peut y avoir du mécénat ou des organismes, parfois même des associations – et d'aller plus loin dans les mesures.

Ce que j'apprécie beaucoup dans votre intervention, c'est que la qualité de l'eau, ça soit le plus important, en fait, pour la protection du milieu marin.

### **Mme Pauline CASTAING, Bleu Tomate**

Merci beaucoup. On va peut-être changer de sujet. Alors, qui levait la main en premier ?

### **Mme Delphine ESPOIR**

Delphine ESPOIR. Je me suis investie sur le programme européen Interreg MARE, l'aire marine protégée d'Ischia, en face de vos collègues à Naples. Je ne suis pas du tout de ce milieu mais j'ai été très touchée parce que je nage beaucoup en mer. J'ai voulu m'investir, j'ai pris une année sabbatique, non rémunérée, pour le faire, et je ne connaissais pas du tout les AMP. Je voulais témoigner de ça. Ils m'ont envoyée ensuite débattre au Parlement européen pour la Federpesca, la Fédération nationale de la pêche, parce que je parle italien, et j'ai travaillé sur l'étude sur le *pescaturismo*, pour faire évoluer les normes européennes et arriver à trouver un lien entre nous au niveau de la Méditerranée. Il s'agit d'inciter les touristes à aller sur les bateaux et, au-delà de la question de pêcher, de pouvoir déguster le poisson et consommer éventuellement un verre de vin, parce que suivant la région c'est déjà très compliqué en Italie, mais encore plus pour toute la Méditerranée.

Dans ce cadre, sur l'île d'Ischia, qui est très sympa, je suis allée voir comment ils intervenaient tous les jours et sensibilisaient les élèves, les scolaires, à ce qu'on peut faire et ne pas faire sur place. Ils ont une forte sensibilisation sur les tortues de mer.

Ma question est la suivante, parce que je suis rentrée : aujourd'hui, en tant que citoyen, qu'est-ce que je fais avec ça ? Je transmets : quelles sont vos recommandations pour pouvoir sensibiliser, engager aujourd'hui nos citoyens, nos proches, notre entourage à développer une AMP ? Même sans aller jusqu'à l'AMP, comment on les sensibilise ? Parce que hormis la pollution, et voilà, les choses qu'on a faites – il

débat public organisé par



La Commission nationale du débat public

244 boulevard Saint-Germain - 75007 Paris - T. +33 1 40 81 21 22

Site du débat : <https://www.debatpublic.fr/la-mer-en-debat>

y a deux ans, pendant le confinement, j'ai fait une certification à Sciences Po sur le plastique – qu'est-ce qu'on peut faire, aujourd'hui, concrètement ? On n'est pas là pour les fliquer. J'ai besoin de savoir concrètement ce qu'on fait, parce que ça me touche beaucoup. Merci en tout cas.

**Mme Pauline CASTAING, Bleu Tomate**

Vous avez peut-être des éléments de réponse ?

**Mme Françoise LOQUÈS, Mission Bleue**

Je veux bien essayer de répondre à cette dame. Je suis Françoise LOQUÈS, j'appartiens à Mission Bleue, qui est une petite structure qui, justement, s'intéresse à faire de l'information et de la sensibilisation et des études en environnement marin. J'ai déjà fait beaucoup d'études et j'ai la même sensibilité que vous. Maintenant, je me pose la question de savoir comment tout le monde peut agir. Et c'est la raison pour laquelle, je pense que ça doit passer par une information : il faut arriver à sensibiliser les gens sans les affoler, il faut rester optimiste et il faut savoir que chacun, tous les jours, peut faire une bonne action pour notre environnement marin.

J'avais fait une étude sur le problème des médicaments dans l'eau. C'est ce qu'a rappelé Benoît. En fait, on trouve des médicaments dans l'eau, des résidus médicamenteux, ceux que l'on utilise le plus : du diclofénac, de l'ibuprofène... J'ai même trouvé du paracétamol. Et quand j'avais obtenu quelques sous pour faire ces études, on m'avait demandé également de prévoir quelque chose pour essayer de limiter et d'améliorer la qualité du milieu. À mon échelle, je ne savais pas quoi faire, mais je me suis dit qu'à mon échelle c'était de la sensibilisation, de l'information, c'est la raison pour laquelle j'ai écrit un petit guide santé-environnement, *Les médicaments, des déchets pas comme les autres*. C'était pour vous répondre. Moi, c'est ma façon d'agir : informer, informer, informer, essayer de faire aimer la mer et essayer de faire aimer notre environnement.

Ma question à moi à propos de ce beau projet (d'ailleurs, bravo, c'est un superbe projet) : je me posais la question de savoir si c'était la ville de Nice ou la métropole qui allait porter ce projet d'AMP. Et je voudrais dire que, pour moi, ce n'est pas que la qualité des eaux qui est importante, il y a aussi les habitats. Sans un habitat, il n'y aura pas de biodiversité. S'il n'y a pas de niche écologique, il n'y a pas de vie. Donc les habitats, c'est très, très important. Et ce qui est un petit peu à déplorer sur notre littoral des Alpes-Maritimes, pas spécifiquement à Nice, c'est que ces habitats ont été très atteints par beaucoup d'aménagements. Donc maintenant, il faut peut-être recréer des habitats, y penser. Ça s'appelle la restauration écologique.

Et une question qui me vient, c'est de savoir si l'aire marine protégée à laquelle vous pensiez allait arriver à terre. La zone Natura 2000 à Antibes, les îles de Lérins, elle ne va pas par exemple jusqu'à la terre. Et c'est très, très, très dommage.

**Mme Aurore ASSO, cheffe de projet de l'aire marine protégée**

J'aimerais d'abord répondre à la question d'avant. Vous m'avez émue, je voulais vous le dire. Et la chose la plus importante pour sensibiliser, c'est d'aller dans l'émotion. L'émotion, la vraie, celle qui va chercher l'harmonie entre l'homme et la nature. Vous avez même commencé par dire : « Je nage. » Moi, au départ, je plonge. Qu'est-ce que je fais là-dedans ? C'est la plongée qui m'a amenée là-dedans. C'est donc une émotion et un lien fort et fusionnel avec la mer. Et ça, ça réunit tout le monde. C'est très important.

**Mme Delphine ESPOIR**

Le slogan de l'aire marine protégée, qui s'appelle *Regno di Nettuno*, c'est « *Mare di emozioni* », une mer d'émotions.

**Mme Aurore ASSO, cheffe de projet de l'aire marine protégée**

Avec Emna et Benoît, on va vous présenter quelqu'un, le professeur Paolo GUIDETTI. Vous allez beaucoup l'aimer ! En tout cas, pour rejoindre vos deux interventions, la sensibilisation, c'est évidemment important, mais, et, là je pense à Bleu Tomate et à Pythéas, ce n'est pas n'importe quelle sensibilisation, c'est vraiment la médiation scientifique qui est importante : il y a à mon sens la fusion et l'émotion avec la mer, le lien qu'on a avec la mer et que tous les citoyens peuvent avoir, parce qu'on protège ce qu'on aime et qu'on se sent responsable de protéger quelque chose, si on le connaît, vous savez tout ça. Mais après, maintenant, on passe à un niveau supérieur par rapport peut-être à il y a 20 ans, 30 ans, où les citoyens ont envie de savoir, ils ont envie de comprendre. C'est pour ça que toutes les actions de sensibilisation sont bienvenues, mais il faut qu'il y ait quand même un fond scientifique, et il n'y a jamais assez de cerveaux et d'âmes pour le faire. C'est vraiment la chose la plus importante.

Il y a ensuite une autre chose que vous avez dite, c'est que vous avez parlé des enfants. Ça aussi, c'est basique, bien sûr, mais c'est tellement fondamental et il ne faut pas arrêter de le dire. Les aires marines

débat public organisé par



La Commission nationale du débat public  
244 boulevard Saint-Germain - 75007 Paris - T. +33 1 40 81 21 22  
Site du débat : <https://www.debatpublic.fr/la-mer-en-debat>

éducatives, c'est un outil dont on parle beaucoup, qui fonctionne bien. Il n'y a pas que les aires marines éducatives. Il y a, en fait, pour les enfants, l'émotion première. Ils ne se demandent pas : « Est-ce qu'on va y arriver ? Est-ce qu'on ne va pas y arriver ? Est-ce qu'il y a trop de pollution ? Est-ce qu'il n'y a pas trop de pollution ? » Eux, ils ont juste l'envie. Ils sont encore purs dans leur façon d'être. Ensuite, il y a la société qui arrive, c'est plus compliqué, mais ces élans qui sont là, il faut les capturer au moment de l'éducation, etc. Donc on a vu plein de choses intéressantes : la médiation scientifique, comme Mme LOQUÈS l'a rappelé, et, vous avez aussi rappelé l'importance de l'émotion pour le lien fusionnel, qui est à la base de tout, et aussi le jeune public, un impact très fort sur la sensibilisation.

#### **Mme Emna BEN LAMINE, Ecoseas**

C'est pour rajouter, par rapport à la notion de mer, d'émotion. Je pense que tous ici présents, on a une sorte de lien avec la mer. On fait partie de la mer, en quelque sorte. Et c'est pour ça que c'est important que quand on fait des projets dans la mer, que ce soient des projets d'aires marines protégées, ou je parle un peu plus généralement des projets d'aménagement ou d'autres types de projets, il est très important d'aller vers les personnes qui sont concernées, ceux que l'on appelle des parties prenantes, et de leur parler, mais dès le début des projets, et même avant de faire des projets. La notion de temps, c'est très important parce que sinon les gens pensent ensuite qu'ils sont dépassés, que ça a été fait sans eux, que c'est mal barré, en quelque sorte. Donc c'est très important de le faire dès le début, de créer ces liens, de créer des liens de confiance. La notion de confiance, elle est très importante, mais surtout il s'agit d'essayer de ne jamais la briser.

#### **Mme Pauline CASTAING, Bleu Tomate**

Est-ce que vous avez des éléments de réponse pour la question de si l'aire marine protégée va aller jusqu'à la Terre ?

#### **Mme Aurore ASSO, cheffe de projet de l'aire marine protégée**

Il y avait aussi plein de choses intéressantes dans la deuxième intervention. Il y avait plein de questions différentes : le lien terre-mer, très important, et également la question de la restauration écologique. C'étaient deux thèmes importants que vous avez évoqués.

Je commence par terre-mer. Là, je vous suis complètement. Enfin, ce n'est pas que moi, c'est tout le monde. Évidemment qu'il y a une continuité terre-mer. D'abord, pour les pollutions qui viennent de la terre. Ça, on l'a bien vu avec le comité scientifique. On se pose la question dans une ville. On a parlé des eaux rejetées en mer, traitées, comment elles arrivent, quels sont leurs traitements, ce qu'on peut améliorer, toutes ces questions-là. Et après, il y a aussi les déchets sauvages, qui sont là. Et ça, c'est nous tous.

Je vais vous donner un petit exemple qui va dans le sens que vous évoquez sur terre-mer, et aussi dans ce que c'est qu'une ville et comment une ville peut être cheville ouvrière d'une aire marine protégée. Dans la zone de la réserve, je me suis trouvée coincée derrière la barrière et je peux vous dire que j'ai passé un moment particulier. Vous avez sans doute vu un arrêté municipal qui dit qu'après 20 h, on n'a plus le droit d'être sur le littoral. C'est un peu étonnant. Je nage beaucoup aussi, je revenais tard. En fait, ça a été mis en place parce qu'il y avait trop de pollution avec des déchets sauvages sur l'occupation du sentier du littoral. Ce n'est pas moi qui le dis, ce n'est pas moi qui ai décidé ça. Il y a un arrêté municipal, il y a une interdiction qui est là.

Avec une aire marine protégée, on commence par la connexion avec le sentier du littoral et le linéaire de plage en augmentant la sensibilisation et en expliquant ce qui arrive à la mer, ce qui ne doit pas s'échapper. Vous avez d'ailleurs vu les poubelles à compactage solaire sur toute la prom' et tout ça. Il y a plein de solutions qui font que la protection de la mer commence effectivement sur la terre. Et il faut évidemment voir cette connexion.

#### **M. Benoît DERIJARD, Ecoseas**

Dans la continuité de ce qu'a dit Aurore, effectivement, on a constaté que, là, au cap de Nice, quand on plonge – et nous, on y plonge assez souvent – il n'y a pas que des poissons sous l'eau, il y a beaucoup de canettes de bière, il y a beaucoup de déchets. Effectivement, quand les gens sont là, c'est plus simple de balancer sa bouteille dans l'eau que de faire l'effort d'aller jusqu'à une poubelle.

Mais à ces endroits (je ne vais pas vous dire exactement où), il y a beaucoup de mérours, il y a beaucoup de bébés mérours, qui sont là, qui se développent, devant vous, quand vous allez sur le littoral. Le milieu est vraiment très riche, le milieu est très favorable à la reproduction des espèces patrimoniales du littoral, et donc il faut vraiment faire des efforts pour le protéger. Je ne savais pas qu'il y avait cet arrêté d'interdiction après 20 h, mais je ne suis pas totalement contre, quand on voit ce qu'on voit sous l'eau.



Et pour prendre plus de recul, sur l'intérêt général des aires marines protégées, on a parlé d'où il faut un écosystème qui soit favorable, on a parlé de comment, avec quel niveau de protection on appliquait à ces aires marines protégées. Un troisième point très intéressant qu'on n'a pas encore abordé jusqu'ici, c'est comment on fait respecter ces niveaux de protection. Actuellement, entre Menton et Port-Crau, il faut savoir qu'il y a très peu de surveillance. Je ne vais pas dire zéro surveillance, il y en a quand même un peu, mais il n'y a pas beaucoup de surveillance. Je passe mon temps à m'insurger, à appeler la police maritime quand je vois des bateaux ancrés sur les posidonies, etc. Je ne vous cache pas qu'on a du mal. On a vu des yachts de 80 m ancrés dans des cantonnements ou des concessions de pêche. Et il faut du temps pour les déloger, parce que ce sont des gros yachts de 80 m : on prend son temps, on ne va pas les froisser. Donc, faire respecter la réglementation, c'est aussi un point qui est très important. Et il se trouve qu'en milieu urbain, comme à Nice, c'est potentiellement plus facile, parce qu'on a des moyens. On a une police municipale qui est importante à Nice, pour pas dire pléthorique. Donc on a des moyens physiques.

Il faut prendre conscience de l'importance, de la richesse de ce milieu marin et mettre un peu les services de surveillance au bénéfice de la protection du milieu marin. J'ose espérer qu'une fois que le périmètre sera bien défini, on pourra faire respecter les règles qu'on a décidé d'y appliquer. C'est très important, parce que pour une aire marine protégée on peut décider tout ce qu'on veut. On peut décider qu'on n'ancre pas, on n'y va pas, on ne prélève rien. Mais si on ne fait pas appliquer ces règles, c'est la foire à la saucisse et tout le monde peut faire n'importe quoi.

C'est très important de faire appliquer les règles, parce que le braconnage, ça n'existe pas qu'au fin fond de l'Afrique noire, ça existe ici. Tous les jours, on est confrontés, nous, quand on est sur le terrain, à des gens qui braconnent, parfois sciemment, parfois sans le savoir. Le braconnage, ça existe, c'est une réalité. Et il faut absolument que ça cesse, parce que c'est vraiment délétère pour le milieu marin.

#### **Intervenant en salle 5**

Je voulais faire une intervention par rapport à notre nageuse italienne qui demandait : « Que faire ? » Bien sûr, il y a les prises de conscience, la médiation, la pédagogie. Après, au-delà des comportements, on peut agir concrètement sur le terrain. Je cite un exemple que j'ai découvert récemment : tous les mercredis après-midi, à 16h, sur la plage du Carras, il y a Nice Plogging : des personnes viennent et ramassent pendant une heure les déchets sauvages sur la plage. Qu'est-ce qu'on voit en premier ? Énormément de mégots et des canettes de bière cassées. Là, on voit l'influence de la terre sur la mer.

La mairie de Nice a fait une étude en 2021 où, par des estimations, ils ont estimé à 144 millions le nombre de mégots qui repartaient chaque année, qui étaient jetés sur la voie publique, parce que 87 % des fumeurs le font. Là-dessus, il y en a un tiers qui part dans les eaux pluviales, à la mer. Je pense qu'il y a quelque chose à faire.

Et j'avais une autre question par rapport à votre inventaire de la biodiversité et des habitats. Est-ce que vous avez tenu compte du changement climatique et des contraintes qui deviennent de plus en plus fortes sur le trait de côte, sur les inondations, les coups de mer ? Parce que là, il faudra être très pertinent sur les localisations.

#### **Mme Aurore ASSO, cheffe de projet de l'aire marine protégée**

Je donne un début de réponse, mais je sais que Benoît et Emna vont adorer répondre à cette question. Une idée importante, c'est qu'une aire marine protégée est un laboratoire d'observation du réchauffement climatique : à cet endroit, on aura une loupe pour observer le réchauffement climatique sur l'évolution du trait de côte, une chose que vous avez évoquée très justement et également sur l'évolution des habitats et des espèces. Je rejoins ce que disait Emna tout à l'heure. Il y a une notion de temps qui est très importante. Ça ne se voit pas en cinq minutes, ça ne se voit pas en un an, ça se voit sur des années : l'évolution de la biodiversité et du trait de côte avec le réchauffement climatique. Est-ce qu'une aire marine protégée aide à lutter contre le réchauffement climatique ? Ce n'est pas aussi direct, mais ça permet d'observer, de se pencher sur la question.

Une autre chose que vous avez évoquée tout à l'heure, c'est l'occurrence et la force des événements météorologiques. Chez nous, ils ont pris de l'ampleur : vous avez vu la tempête Alex, la tempête Aline. Comme ils sont dans l'aire marine protégée, il va falloir redoubler. C'est un peu comme pour la qualité des eaux : ce sont des chantiers de travaux que l'on ouvre. Là, je vais laisser Emna et Benoît répondre sur ce qu'on appelle en anglais le *monitoring* : comment on va faire un suivi de cette aire marine protégée. À l'intérieur, oui, il faudra un suivi du réchauffement climatique.

### **Mme Emna BEN LAMINE, Ecoseas**

Je suis tout à fait d'accord avec ce que vient de dire Aurore. Juste pour vous dire, monsieur, que jusqu'à aujourd'hui, à ma connaissance, il n'y a pas d'étude scientifique qui prouve que les aires marines protégées peuvent aider à lutter contre le réchauffement climatique d'une façon directe. Tout ce qu'on sait à partir d'études dans d'autres aires marines protégées en Méditerranée et dans le monde, c'est que les aires marines protégées nous permettent d'avoir des écosystèmes qui peuvent être plus résilients et donc qui seraient plus aptes à faire face au réchauffement climatique parce qu'ils sont plus résilients et plus robustes.

Malheureusement, j'ai envie de dire, dans la Grande Barrière d'Australie, je ne sais pas si vous l'avez entendu, il y a encore eu dernièrement un événement de blanchiment des coraux. Ça, malheureusement, on ne peut rien y faire. Et la Grande Barrière de corail en Australie, c'est une aire marine protégée qui est quand même très fonctionnelle, très efficace. Donc, au niveau de l'étude, on est encore en train de même explorer l'aptitude, l'efficacité des aires marines protégées contre l'arrivée des espèces invasives. On a essayé de tester aussi si des prédateurs de haut niveau trophique pouvaient agir contre l'arrivée des espèces invasives qui seraient au plus bas de la chaîne trophique. Les résultats n'étaient pas très concluants, encore une fois. Tout ça, c'est en cours d'étude. C'est à peu près tout ce que j'avais à vous dire. Est-ce que ça répond à votre question ?

### **Mme Pauline CASTAING, Bleu Tomate**

Est-ce que vous pouvez également vous présenter ? Si vous représentez une association ?

#### **Intervenant inconnu 5**

Je ne suis pas d'une association. J'habite à Carras. Sinon, j'ai travaillé 40 ans dans l'environnement.

### **Mme Aurore ASSO, cheffe de projet de l'aire marine protégée**

Qu'est-ce que vous avez fait dans l'environnement ? Ça nous intéresse.

#### **Intervenant inconnu 5**

Ben, beaucoup de travail sur le milieu marin, notamment. Je voulais simplement dire que ces jours-ci, il y a l'Agence européenne de l'environnement qui a poussé un cri d'alarme – il y a régulièrement des cris d'alarme à différents niveaux, qui sont plus ou moins entendus – en disant notamment que la Méditerranée, c'est la mer la plus sensible au réchauffement climatique du monde, que notre continent est aussi le plus sensible, même si ce n'est pas celui qui connaît encore les effets les plus forts du réchauffement climatique, et en donnant des critères, 36 thématiques sur lesquelles il faut intervenir en urgence, dont certaines qui sont très urgentes. Ils ont beaucoup insisté sur préserver le milieu marin et sanctuariser des lieux de biodiversité qui pourront être la graine qui limiterait les effets du réchauffement climatique.

### **Mme Aurore ASSO, cheffe de projet de l'aire marine protégée**

En fait, ce que vous dites, et ce que rappelait Emna tout à l'heure, par le terme de résilience, parfois, c'est un mot qu'on ne comprend pas forcément. Si on reprend vraiment la définition, ça veut dire s'adapter à un changement : un matériau résilient, c'est un matériau qui revient à son état initial après un choc. C'est vraiment la définition. Nous, on est très précautionneux, et on ne dit pas qu'une aire marine protégée, ça aide à refroidir le climat, pour faire une boutade. Mais en tout cas il est avéré qu'un écosystème en bonne santé, avec de la biodiversité, s'adapte mieux à un changement, que ce soit le réchauffement climatique, que ce soit une pression anthropique, ça marche toujours. Exemple, le fameux Covid qui nous a fait tant souffrir. On a bien vu, même si on ne va pas rentrer dans le détail de l'origine, qu'au départ, quand il y a un déséquilibre de la biodiversité, il y a des pathogènes qui sortent. Ça n'a rien à voir avec le réchauffement climatique, mais il y a cette notion de bon état écologique d'un milieu. C'est donc pour ça que c'est intéressant de sanctuariser, comme vous le dites. Ça permet une meilleure adaptation de la nature au stress, qu'il soit climatique ou autre.

### **Mme Pauline CASTAING, Bleu Tomate**

Y a-t-il d'autres questions ?

### **M. Christian RAZEAU, ADDA**

S'il n'y a pas de questions, j'aimerais revenir sur ce qui vous a fait rigoler tout à l'heure, sur le problème de la poutine à Nice. On parle de biodiversité, mais voilà une tradition qui m'exaspère maintenant. 80 % des Français sont contre la tradition de la corrida, et je vois qu'à Nice, on n'est pas contre la tradition de la poutine. La poutine, vous le savez, je pense, c'est récupérer tous ces petits alevins qui sont millimétriques pour en faire des omelettes. On ramasse ça allègrement entre les Alpes-Maritimes, je crois

débat public organisé par



La Commission nationale du débat public

244 boulevard Saint-Germain - 75007 Paris - T. +33 1 40 81 21 22

Site du débat : <https://www.debatpublic.fr/la-mer-en-debat>

que ça va jusqu'à Antibes et à la Ligurie, tout ça avec une dérogation européenne, avec l'assentiment du préfet, je crois que ça doit être le préfet des Alpes-Maritimes ou le préfet de région. Quand est-ce qu'on va faire cesser cette tradition de la poutine ?

**M. Benoît DERIJARD, Ecoseas**

Au-delà de la poutine, je dirais même qu'on autorise le chalutage dans les aires Natura 2000. Dans une aire marine protégée, aujourd'hui, on est autorisé à chaluter, ce qui est l'outil de pêche le plus destructif connu. Et notre secrétaire d'État à la Mer soutient les pêcheurs qui veulent continuer à chaluter dans les aires marines protégées. Je ne sais pas quoi vous dire...

Effectivement, la tradition, à un moment, elle a bon dos. Quand on en est à pêcher quelques kilos de poutine par saison, il faut vraiment se poser la question de savoir s'il faut maintenir cette tradition, parce que j'ai regardé les chiffres : il y a quelques dizaines d'années, la poutine, ça se faisait à la centaine de kilos. Maintenant, c'est anecdotique, il n'y a plus rien à pêcher. Ce n'est rien par rapport à ce que ça a été à un moment. L'ange de mer qui a donné son nom à la baie des Anges, ça fait longtemps qu'il n'existe plus dans la baie des Anges. Ce requin de fond sableux, ça fait longtemps qu'il a disparu parce qu'il a été surpêché, il a été surexploité. Des requins pêchés sur la promenade des Anglais, il y en avait des dizaines dans les années 50. Maintenant, on le sait, il n'y en a plus.

C'est sûr que la surpêche, que ce soit de la poutine, du requin ou de n'importe quoi, la surpêche, trop c'est trop. Et encore, on a la chance ici, comme l'a fait remarquer Aurore, de ne pas avoir de plateau continental, ce qui fait que ça rend très compliqué le chalutage, voire quasi inexistant sur nos côtes, à partir de Marseille, on va dire en gros. On a cette chance. Ici, on n'a que de la pêche artisanale, des petits bateaux, des bateaux de moins de 12 m avec des outils de pêche qui sont flottants, qui ne sont pas fixes, etc. On n'a pas d'outils de pêche tractés. On a donc une pêche qui est globalement très respectueuse du milieu marin, à l'exception peut-être de la poutine, je vous l'accorde. Mais globalement, la pêche ici, à l'est de Marseille, ce n'est pas ce qu'il y a de pire.

Mais bon, je suis d'accord avec vous que quand on arrive à des niveaux de pêche comme ceux qu'on a actuellement pour la poutine, il faut vraiment se poser la question de savoir si ça vaut la peine de continuer.

**Mme Emna BEN LAMINE, Ecoseas**

J'ai une petite question pour vous. Je ne sais pas ce que c'est que la poutine. J'ai un peu compris avec la discussion. J'ai vécu quelques années à Nice, pourtant je n'en ai jamais entendu parler. Pouvez-vous me dire pourquoi on a cette pratique encore ? Pourquoi les gens aiment-ils la pratiquer ? Est-ce que vous pouvez répondre à cette question ?

**M. Christian RAZEAU, ADDA**

Je ne sais pas. Avec mes parents, quand j'étais plus jeune, on allait acheter un peu de poutine. Ce sont des petits alevins microscopiques, donc ça ramasse un peu toutes les espèces. Mais ce qui m'étonne effectivement, c'est que ce problème n'émerge pas, franchement, avec la création de cette aire marine protégée. Je pense que ça devrait exploser. On devrait tout de suite essayer d'aller à la Commission européenne de la pêche pour essayer de faire tomber cette tradition. Et en ce cas, les préfets vont suivre. Je crois qu'il y a un travail politique à faire auprès des maires de Saint-Laurent-du-Var, de Cagnes-sur-Mer, du Niçois, là où il y a encore quelques bateaux. Je crois que là, il y a une réponse politique qui va nous aider à construire cette aire marine protégée. Je pense qu'il y a un travail à faire. Mon association s'y essaie, mais elle n'a pas le pouvoir qu'aurait la ville de Nice ou la métropole.

**Mme Emna BEN LAMINE, Ecoseas**

On parlait de l'information tout à l'heure. On pourrait peut-être d'essayer de dissuader les gens qui apparemment ne sont pas très nombreux. Ou bien ils sont nombreux, c'est toute l'année, c'est une période de l'année ? Comment ça se passe ?

**M. Christian RAZEAU, ADDA**

Je vous laisse répondre, peut-être, Aurore ?

**Mme Aurore ASSO, cheffe de projet de l'aire marine protégée**

Je souris parce que j'en connais un rayon sur la poutine. Avec plaisir.

On va commencer par un sourire. Aux assises de la pêche, j'ai interrogé une personne qui travaille pour la pêche au niveau européen. Je lui ai demandé si on pouvait prendre rendez-vous, si on pouvait parler de la poutine, si on pouvait comprendre. Et la personne m'a répondu : « Ah, vous parlez du mets qu'on mange à Montréal avec le ketchup et les frites ? » Je pensais que c'était une blague, et je lui ai dit : « Ah

oui, c'est du second degré, bien sûr, je comprends... Vous n'avez pas le temps, vous êtes très occupé, mais on peut en parler tout à l'heure. » Et j'ai senti une réticence. Ça n'était pas du second degré... « Ah, mais je... — On m'appelle, on en parlera plus tard. » Et je n'ai jamais pu reparler de ce sujet. Donc c'est pour vous dire que parfois, il y a des incohérences sur la connaissance des traditions locales et sur ce que c'est qu'une pratique de pêche plutôt qu'une autre.

Et c'est important, ce sujet de la poutine, au niveau historique, au niveau patrimonial et au niveau écologique, bien sûr. Ce n'est pas tout noir ou tout blanc. Benoît a très bien fait de recontextualiser sur la pêche en général. C'est un sujet très complexe dans lequel il faut reprendre aussi, comme on le disait avec Emna tout à l'heure, toutes les parties prenantes. Il n'y a pas de pêcheurs ce soir. Mais s'ils étaient là, ils pourraient vous parler de la poutine d'un point de vue complètement différent. J'ai entendu les pêcheurs de la prud'homie de Nice nous dire : « Mais tu sais, Aurore, nous, on fait du prélèvement, c'est-à-dire quand la poutine est habillée (Ça veut dire quoi, la poutine habillée ? Vous savez ce que c'est, peut-être ?), on la rejette. » Ça veut dire que dans leurs épuisettes, maintenant, ils n'ont plus le droit de faire cette technique, et la seule possibilité, c'est la senne de plage, à partir de la plage. Mais il se trouve que la pêche en mer à la poutine, c'est avec une lumière, il y a tout un process, presque un cérémonial, un savoir-faire, en tout cas. Mais quand ils ont dans leurs épuisettes la poutine, si elle est habillée, si elle a des écailles, ils la rejettent. C'est pour vous dire que c'est un sujet très complexe et qu'on ne peut pas non plus priver un pêcheur d'une tradition.

Donc la solution, peut-être, c'est d'en parler. La discussion qu'on a eue, c'est très bien parce que c'est un début, mais il faut en parler à la fois avec les décisionnaires européens et avec les pêcheurs, les principaux intéressés. J'ai bien aimé, Emna, ce que tu disais tout à l'heure : pourquoi ce savoir-faire, pourquoi cet attachement à la poutine ?

Je peux vous dire que je suis complètement végétarienne. Cependant, ça m'intéresse de connaître la vie du pêcheur mais aussi l'avis du pêcheur. Pourquoi il y est attaché ? Et pourquoi cette tradition ? Et ça remonte au temps des Romains. Le *garum*, c'était une sauce dans laquelle on faisait fermenter de la poutine avec d'autres aromates, etc. Il y a une espèce d'ancrage historique. Il faut essayer de le comprendre et pas braquer les pêcheurs en disant que c'est totalement interdit.

Donc il faut voir l'enjeu écologique. Et tout n'est pas noir ou blanc parce que dans la fameuse technique en mer avec la lumière, ils ne prennent que la poutine qui n'est pas habillée. Et ils s'arrêtent à partir d'un certain quota. Est-ce que c'est important en termes d'enjeu écologique ? Ça, il faut voir avec les scientifiques. Donc, pour le problème de la poutine, il faut voir les pêcheurs, les scientifiques et les décisionnaires. Mais on ne peut pas attaquer direct en disant qu'on interdit tout. C'est un projet très complexe, et effectivement, il faut l'aborder dans l'aire marine protégée.

#### **Mme Emna BEN LAMINE, Ecoséas**

Je ne sais pas comment ça se passe exactement, mais à mon sens, s'il y a des quotas, c'est qu'il y a des études scientifiques derrière qui permettent de dire, voilà, on prélève un tel kilo ou un tel par rapport au renouvellement des stocks. Je ne sais pas, j'essaie de réfléchir à haute voix, mais je ne sais pas vraiment comment ça se passe.

#### **Mme Aurore ASSO, cheffe de projet de l'aire marine protégée**

C'est en tout cas un sujet très local. Et c'est intéressant, votre intervention, parce que dans les aires marines protégées, nos deux scientifiques pourront le dire mieux que moi ce soir, il faut toujours avoir l'échelle globale, l'échelle mondiale, l'échelle régionale, avec la Méditerranée, qui est la façade méditerranéenne. Les sujets qu'on traite sur la façade méditerranéenne, pour reparler du DSF, du document stratégique de façade, n'ont rien à voir avec les sujets de pêche qui ont lieu en Bretagne sur la façade atlantique. Et donc la poutine, c'est très local, et en matière d'échelle régionale, vous avez dit quelque chose de très juste tout à l'heure, c'est aussi quelque chose qu'on a en commun avec les Italiens. C'est donc un sujet qu'il faut voir avec les Italiens.

La poutine, il y a les enjeux écologiques, mais il y a aussi les enjeux sociaux, historiques, c'est de l'humain. Il faut vraiment travailler avec les humains, et c'est un sujet passionnant et très intéressant à traiter dans une aire marine protégée.

#### **M. Jacques SANTOLINI, Association Plongée Antibes**

Bonsoir. Jacques Santolini. On fait partie d'une association de plongée sur Antibes. On est des proches voisins, mais lointains parfois. Alors, je suis d'accord, il faut aimer la mer. Quand on est ici, c'est généralement qu'on l'aime. Pour pouvoir la protéger, il faut qu'on y soit attaché, pour plein de raisons différentes. Vous avez noté aussi que pour installer une aire marine, il faut la participation, l'engagement des gens autour de cette aire marine. Alors, j'ai une question particulière qui est liée, comme vous le

pourrez le deviner, à la plongée. Ça fait 30 ans qu'on est installés avec notre petite association sur Antibes. Ça fait 30 ans qu'on plonge sur un site particulier, et du jour au lendemain, ce site nous a été interdit à la plongée.

Tout ce qui a été dit au préalable ne correspond pas à ce qui a été réalisé sur cette aire marine, en interdisant la plongée. Quand on plongeait là, depuis toutes ces années, c'était toujours avec un sac pour y mettre les déchets qu'on retrouvait. Quand il y avait des filets qui traînaient sur les rochers et qui continuaient à pêcher, on s'arrangeait pour les relever ou les faire relever. On avait une action, on le fait toujours ailleurs, mais sur ce site particulier, on ne l'a plus. La question à poser, c'est pourquoi ?

### **M. Benoît DERIJARD, Ecoseas**

De quel site parlez-vous exactement ? Pesquerolles ? J'en étais sûr... En fait, on ne sait pas. C'est remonté il y a un moment au niveau du ministère, au niveau de la préfecture, etc., et ils ont décidé qu'ils allaient interdire la plongée. On n'a pas trop compris pourquoi, parce que pour nous, la plongée, c'est loin d'être le pire pour l'environnement marin. Dans les clubs de plongée, en général, les moniteurs de plongée sont bien formés, ils surveillent assez bien les plongeurs, on n'envoie pas des plongeurs débutants sur des sites où il y a des risques, etc. On n'a pas compris pourquoi.

Et personne ne nous a demandé notre avis, je vous rassure. On n'a pas été consultés pour savoir s'il fallait interdire les bateaux, l'ancrage, la pêche, etc. La pêche, c'était un peu évident. De toute façon, c'était une volonté même de la prud'homie de pêche d'Antibes de protéger ce site. Mais c'est vrai que la plongée, on n'a pas trop compris. Et même, on a essayé, nous, de défendre le droit des clubs de plongée à pouvoir continuer à plonger sur ce site, parce que de toute façon, ce n'est pas une plongée de débutants. Donc, on le sait bien. On l'a fait en long, en large et en travers. Donc on n'a pas compris pourquoi.

Mais, si vous voulez, dans la création d'une aire marine protégée, il y a deux solutions : *top-down* ou *bottom-up*. Pendant très longtemps, on a pris des décisions au niveau ministériel. On dit : « Ça a l'air bien, parce que je suis allé en vacances là-bas l'année dernière. J'ai pris mes palmes et mon tuba. J'ai trouvé que c'était joli. On va faire une aire marine protégée. » C'est une catastrophe. Ça ne marche jamais, parce qu'on n'a consulté personne. On n'a pas consulté les parties prenantes, ni les clubs de plongée, ni les pêcheurs, rien. En général, c'est un échec total. C'est comme ça qu'on a fini même par fourguer des milliers de pneus à Golfe-Juan, parce qu'on a trouvé que c'était une idée géniale d'aller mettre des récifs artificiels à Golfe-Juan. Et ça a pourri la région, tout le golfe, pendant des années.

L'autre manière de faire les choses, qui me paraît beaucoup plus cohérente, beaucoup plus intelligente, c'est de partir par le bas, de consulter les gens, de consulter la population, les activités économiques, les scientifiques, et de dire : « OK, eh bien, voilà, qu'est-ce qui vaut la peine d'être protégé ? Comment ? Quand ? Avec quels moyens ? » Et à ce moment-là, faire remonter les informations.

Je pense qu'en ce moment, on est dans une espèce de phase d'entre-deux, où il y a beaucoup de créations d'aires marines protégées qui se font selon ce processus de réflexion de la base, qui prend son temps, parce qu'il faut du temps pour mettre toutes ces bases en place. Et puis il y a encore, de temps en temps, des décisions comme ça, qui tombent d'en haut et qui disent : « Là, on interdit la plongée sans avoir d'études scientifiques ou quoi que ce soit sur l'impact du palmage sur ces sites. »

### **M. Jacques SANTOLINI, Association Plongée Antibes**

On a la même analyse, finalement. C'est peut-être une erreur. Je ne sais pas si ça a été une erreur, mais c'est quelque chose qui ne correspond pas à ce qu'il devrait y avoir. Maintenant qu'on fait le même constat, que pourrions-nous faire pour faire évoluer les choses ? Puisqu'effectivement, l'erreur est une chose humaine. Que faire, maintenant ? C'est surtout ça : que faire ?

### **Mme Emna BEN LAMINE, Ecoseas**

Malheureusement, on a commencé à réfléchir, je parle à une échelle de dizaines d'années, on a commencé à réfléchir à démarrer par l'échelle locale pour la création d'aires marines protégées, uniquement quand on s'est rendu compte que le fait de partir des autorités ne marchait pas, que c'étaient des échecs. Donc on apprend malheureusement de nos erreurs, on apprend de ses erreurs, en général. C'est vraiment étonnant.

Vous êtes quand même là. Il y a votre voix qui va passer à travers cette commission de débat public, à travers ces moyens de communication. On veut que cette voix arrive à d'autres niveaux. Et par contre, il y a aussi d'autres moyens de communication avec les politiques, j'ai envie de dire, et pas uniquement toi, Aurore. On peut communiquer avec eux à travers la préparation de plaidoyers qui sont simples, qui présentent la chose, comment ça s'est passé, un petit historique, des visuels qui sont assez simples pour des personnes politiques, qui ne prennent pas beaucoup de temps à regarder. C'est ce qu'on fait

débat public organisé par



La Commission nationale du débat public

244 boulevard Saint-Germain - 75007 Paris - T. +33 1 40 81 21 22

Site du débat : <https://www.debatpublic.fr/la-mer-en-debat>



d'habitude en tant que scientifiques, quand il y a une urgence : on fait ces plaidoyers, ces communications visuelles très rapidement. On envoie par mail, on envoie des courriers, et ensuite, on attend.

### **Mme Aurore ASSO, cheffe de projet de l'aire marine protégée**

J'aimerais juste apporter un complément sur vos trois interventions fort intéressantes : à chaque fois, il y a la notion de temps qui revient. Emna et Benoît ont beaucoup insisté là-dessus, et moi aussi, sur le fait que dans tout projet lié à la transition écologique, il y a souvent une concertation, parfois une enquête publique. J'ai remarqué qu'on dit souvent : « Ah oui, l'enquête publique, c'était mal indiqué, ça a duré 15 jours, et puis finalement, l'avis de la population, ça ne sert pas à grand-chose. » J'étais très sensible à ça pour le projet de l'aire marine protégée de Nice, et on a décidé de faire un plan de concertation volontaire qui soit long. Comme ça, on rejoint vraiment l'avis des scientifiques. Ça n'est pas en 15 jours qu'on peut prendre l'avis des usagers de la mer. Et nous, notre plan de concertation volontaire, il a commencé au mois de juin, il se continue. C'était d'ailleurs une coïncidence d'agenda avec la Commission nationale du débat public.

La première étape de la concertation, ça a été les ateliers Galets de parole. On est allés à la rencontre de chaque usager de la mer. On a eu un atelier qui a duré trois heures avec des plongeurs. Ça n'était pas à Antibes, c'était sur la ville de Nice. Il y a eu la grotte à corail, ce qu'on peut faire au niveau de la fréquentation, les mouillages... On a été une oreille. On n'a pas commencé en donnant des réponses politiques, pour reprendre la boutade de tout à l'heure, mais en étant une oreille politique. C'est plus rare, ça, les oreilles politiques... « Dites-moi, c'est quoi, votre lien avec la mer ? Quels sont vos problèmes ? Quel est votre avis ? Qu'est-ce que vous venez de faire là, par exemple ? » Ça, c'est très important, mais il ne faut pas le faire de façon ponctuelle, il faut le faire sur la longueur, avoir l'avis de chacun, parce que parfois, les usagers de la mer ne s'entendent pas non plus entre eux.

Et dans la deuxième phase du plan de concertation long terme, maintenant, on a des ateliers Cairns : on met les galets ensemble. On va demander aux usagers de la mer de venir, même s'ils ont envie de s'envoyer des tomates ou des œufs, ça n'est pas grave, pour parler par exemple de ces sujets. Pourquoi ? Je ne sais pas, mais vous me donnez envie de connaître le point de départ. Pourquoi y a-t-il une ZPF qui est tombée à cet endroit ? Apparemment, c'est du *top-down*, mais on va le savoir, on va chercher. Est-ce qu'il y a une espèce particulière ? Je ne sais pas, on va voir.

### **M. Jacques SANTOLINI, Association Plongée Antibes**

C'est ça, c'est la préfecture maritime qui a décidé que... Et on n'est pas à une aberration près : vous savez que les zones de protection forte entre Port-Crau et Menton, ce sont des concessions et des cantonnements de pêche. Il y en a huit. Ce ne sont pas des aires marines protégées. Au sens européen, au sens de la loi française, ce ne sont pas des aires marines protégées, alors que ce sont les seules aires où on ne peut faire de prélèvement. On ne peut rien prélever dans ces concessions de pêche, alors qu'une zone Natura 2 000, c'est une aire marine protégée dans laquelle on peut chaluter, si on veut. Donc les aberrations entre les décisionnaires et la base ou les scientifiques, on n'en est pas à une près.

Et je dirais, malheureusement pour vous, que l'interdiction de la plongée sur Pesquerolles, c'est presque epsilon. Quand vous pensez que ces zones où on ne peut rien prélever ne sont pas considérées comme des aires marines protégées, ça me sidère toujours. Quand je vois le Sanctuaire Pelagos qui part de Sud-Sardaigne, qui va quasiment jusqu'à Rome et Marseille, où on peut prélever tout ce qu'on veut, où on peut mettre tous les filets qu'on veut, c'est une aire marine protégée. À un moment, il va falloir que les gouvernements, qu'il soient nationaux, européens, etc., accordent leur violon sur ce qu'est une aire marine protégée. Pour moi, une aire marine protégée, c'est un endroit qui est protégé, par définition. En France, actuellement, ce n'est pas le cas. Il y a des zones très protégées qui ne sont pas des aires marines protégées, et il y a des zones qui ont l'appellation d'aires marines protégées où l'on ne protège rien du tout. On en est encore à ce type d'aberration administrative, et il faut que ça s'harmonise assez rapidement.

### **Mme Aurore ASSO, cheffe de projet de l'aire marine protégée**

Il y a une chose qui ressort de ce qu'on dit tous : c'est un manque d'informations. Ce qui n'est absolument pas normal, c'est qu'on ne sache pas pourquoi à un moment donné il y a eu une interdiction de plonger. C'est difficile de critiquer quelque chose qu'on ne connaît pas. Je n'ai pas tous les éléments d'information. Il faudrait qu'on sache. En tout cas, le devoir des services de l'État, c'est de vous dire pourquoi. Moi, si j'étais vous, j'écrirais un courrier à la préfecture maritime, mais pas un courrier d'insultes, un courrier de demande d'informations. Je suis certaine que le préfet maritime va vous répondre très rapidement.

**M. Denis LAROQUE, Association Plongée Antibes**

Bonjour. Denis LAROQUE. Je suis dans la même association que Jacques. C'est d'autant plus difficile à comprendre pour nous que le statut de Pesquerolles, c'est le même que celui du cap Roux. Au cap Roux, la plongée est autorisée, les poissons ont une taille double de partout ailleurs, et il y a une multitude de plongeurs qui fréquentent ces sites. Chez nous, à Pesquerolles, pour des raisons obscures, c'est interdit. Et votre idée de courrier, je pense que c'est une bonne idée.

**Mme Emna BEN LAMINE, Ecosseas**

Ce sont des départements différents ? Ça n'est pas le même département ?

**M. Denis LAROQUE, Association Plongée Antibes**

Non, c'est le Var, mais le statut, c'est un cantonnement de pêche. Et c'est le même statut.

**Mme Emna BEN LAMINE, Ecosseas**

Oui, Cap Roux, c'est dans le Var, mais Pesquerolles, c'est dans les Alpes-Maritimes ? Ce sont deux départements différents ?

**Mme Aurore ASSO, cheffe de projet de l'aire marine protégée**

Vous dites que ce sont deux cantonnements de pêche ?

**M. Denis LAROQUE, Association Plongée Antibes**

Ce sont deux cantonnements de pêche. Ils ont le même statut. Le problème, c'est qu'il faut faire évoluer le statut de Pesquerolles, parce qu'à l'origine, ça a été créé par la ville d'Antibes, la prud'homie des pêcheurs, la fédération de plongée, et il y avait l'autorisation de plongée qui était indiquée dedans quand l'arrêté de création a été publié. Et un mois après, un courrier de la préfecture maritime est revenu avec interdiction de plongée.

**Mme Emna BEN LAMINE, Ecosseas**

Sans explication ?

**M. Denis LAROQUE, Association Plongée Antibes**

Sans explication, sans rien.

**Mme Emna BEN LAMINE, Ecosseas**

Mais ils vous disent qu'à un moment donné, ça va être autorisé ou il y a une visibilité dans le temps ?

**M. Denis LAROQUE, Association Plongée Antibes**

Ils ne disent rien.

**Intervenants en salle 6**

Bonsoir, j'ai travaillé une dizaine d'années dans le milieu du yachting, comme équipière, pour commencer, et ensuite comme agent maritime. Et j'ai travaillé aussi au port Vauban. On ne parle pas beaucoup des yachts et de l'impact qu'ils peuvent avoir sur les fonds marins. Mes clients ne sont pas du tout affectés par les amendes qu'ils peuvent recevoir. Est-ce que ce serait intéressant d'éduquer les agents maritimes ? Ou de donner des amendes aux agents maritimes qui représentent les bateaux ? Je pense que le message passerait mieux.

**M. Benoît DERIJARD, Ecosseas**

Je suggère une chose, c'est que les amendes soient faites au mètre de longueur du yacht. Un Zodiac de 3 m ? Allez, 300 euros. Un yacht de 300 m ? Voilà, à l'échelle. On ne sait pas faire ça en France et c'est même un peu l'inverse : les personnes qui sont les plus contrôlées en mer, ce sont les pêcheurs, parce qu'ils sont tout le temps là sur le plan d'eau. Ce sont des proies faciles, ils ne peuvent pas s'échapper, ils n'ont pas de grandes connaissances, ils n'ont pas d'avocats. Vous savez que la plupart des personnes assermentées qui mettent des PV en mer se font débouter pour des vices de procédure pour les grands yachts ? Parce qu'ils ont des cabinets d'avocats entiers. Et on sait bien que ces gens qui ont des grands yachts, c'est les premiers à même refuser les ancrages écologiques qui ont été mis avec des panneaux solaires, etc. Personne ne s'y met sur ces ancrages, je ne sais pas si vous avez remarqué, mais ils sont très peu utilisés.

## Intervenante inconnue 6

C'est ce que j'allais vous demander : est-ce que vous allez prévoir des infrastructures dans votre zone marine protégée ? Ça existe déjà en Italie, sur certaines zones, où il est interdit de faire tourner des machines, par exemple laver le linge, etc., puisqu'elles fonctionnent en H24 sur les bateaux. Il y a aussi des balises d'amarrage sur lesquelles les bateaux doivent s'amarrer, pour qu'ils n'abîment pas les fonds marins. Je prends l'exemple de l'Italie, parce que j'y étais, mais ça se passe aussi en Corse : il y a des Zodiacs qui vont passer et qui vont vérifier que tout se passe bien. C'est un contrôle continu toute la journée, on paye pour pouvoir s'amarrer et pour pouvoir rester, et on peut pas rester plus d'un certain nombre d'heures.

### Mme Aurore ASSO, cheffe de projet de l'aire marine protégée

Je répondrai sur deux points. La première chose, c'est qu'il ne faut pas qu'on généralise quand même trop. Il y a toujours eu le bon et le mauvais pêcheur, pour prêter des choses simples, et le bon et le mauvais yacht. Il y a aussi des capitaines de yacht qui sont très sensibles à l'écologie et qui vont aller vérifier où « planter la pioche » – c'est comme ça qu'on dit dans le jargon – et aller jeter l'ancre à un endroit de sable et pas dans la posidonie. Il y a donc de bons et de mauvais capitaines de yachts, et il y a de bons et de mauvais propriétaires de yachts. Donc moi, je n'interdirais pas au mètre, mais j'essaierais de voir qui sont ces personnes. D'ailleurs, on va les rencontrer dans le cadre de la concertation. C'est la première chose.

Et la deuxième, c'est encore un clin d'œil de la nature. Emna et Benoît savent très bien ce que je vais dire, On est aidés par la nature, ici, parce que quand vous êtes au col de Vence, sur les collines, vous voyez que les super yachts sont soit à Antibes, soit dans la rade de Villefranche, mais ils ne sont pas à Nice. Pourquoi ? Parce que c'est très profond, et que ce n'est pas un site de grands bateaux : ça cale très profond, à 100 mètres, très rapidement. Je ne suis plus sûre, mais l'isobathe est à une centaine de mètres, il faudrait qu'on regarde sur la carte C'est juste une observation, une constatation au niveau local. Ça ne veut pas dire qu'on est pour ou contre les yachts. En revanche, ce qui est intéressant, c'est qu'à Nice, les yachts viennent à quai dans le port de Nice. Ça, c'est bien, parce qu'on peut les rencontrer.

Et une mesure qui n'est pas niçoise, mais qui est régionale, et même mondiale, c'est d'essayer d'électrifier les quais, par exemple, pour qu'il y ait moins d'impact au niveau de la pollution sonore, et que les eaux noires, les eaux grises, que tous les déchets soient pris en charge dans un port. C'est bien de le voir. Mais, sur le yachting, je pense qu'éradiquer tous les yachts de la planète, ça n'est pas la façon de faire. Il faut les sensibiliser aux bonnes pratiques. Là, on en revient toujours à la même chose. Il faut aussi utiliser le fait que certains yachts vont dans des endroits complètement inconnus, et qu'ils ont une sorte de devoir de rapporter des observations. C'est important aussi. Donc, il faut travailler avec eux. Dans l'aire marine protégée de Nice, la 1re chose à faire, c'est d'aller les rencontrer sur le port et d'essayer de voir comment on peut faire avec eux.

## Intervenante inconnue 6

Mais il y en a beaucoup qui ne peuvent pas s'amarrer parce qu'ils sont trop gros pour Nice. Donc, au mouillage au cap de Nice ou au cap Ferrat, on sort de la zone protégée niçoise, alors qu'ils font tout autant de mal. On parle beaucoup de personnes « intouchables ». Je vous propose plutôt de vous intéresser aux agents maritimes qui, eux, sont en contact direct avec l'équipage et les clients.

### M. Benoît DERIJARD, Ecoseas

Je vais juste vous donner une anecdote. Un jour, un pêcheur artisanal de Cap-Ferrat, je ne le nommerai pas, m'appelle en panique, très énervé, et me dit : « Benoît, Benoît ! Il y a un yacht de 80 m qui est ancré dans la réserve de Beaulieu ! Il a planté son ancre dans une réserve avec quatre bouées bien délimitées, etc. » Le capitaine du bateau savait très bien ce qu'il faisait. Le pêcheur, je l'ai au téléphone, sur le plan d'eau, il commence à s'énerver contre eux. Je lui dis : « Arrête, arrête. Si ça se trouve, ils vont te tirer dessus, donc arrête. J'essaie de m'en occuper. »

J'appelle le sémaphore de cap Ferrat. Le sémaphore de Cap Ferrat me répond : « Ah oui, oui, on est au courant.

— Il est là depuis ce matin, vous êtes au courant, et il est toujours là.

— Ah ben, c'est qu'on essaie de le joindre au téléphone et on n'y arrive pas. »

Voilà la réponse. Les bras m'en sont tombés.

Je dis : « Vous avez un yacht de 80 m ancré dans une zone protégée. Et tout ce que vous trouvez à faire, c'est essayer d'appeler au téléphone la personne. Vous n'avez pas un bateau, vous n'avez pas des moyens à la mer pour y aller et dire « Mon gars, tu dégages » ? »

débat public organisé par



La Commission nationale du débat public  
244 boulevard Saint-Germain - 75007 Paris - T. +33 1 40 81 21 22  
Site du débat : <https://www.debatpublic.fr/la-mer-en-debat>

Le gars au sémaphore me dit : « Mais ne vous inquiétez pas, il va y avoir une amende. » Par curiosité, parce que j'avais le nom du bateau, j'ai regardé le bateau en question, qui appartient à un fonds de pension américain, je ne vais pas vous dire lequel, ni le nom du bateau. Le bateau se loue 250 000 \$ la semaine. Il peut en payer des amendes, parce que les amendes, elles sont les mêmes pour le gars qui a un Zodiac que pour le gars qui a un yacht de 80 m... C'est la même chose. Vous ancrez dans une zone protégée ou sur un herbier de posidonie, la prune, c'est la même. Donc lui, avec ses 250 000 \$ par semaine, il peut en payer un paquet d'amendes. Il s'en fout complètement. Malheureusement, la législation française, pour l'instant, permet encore ce genre d'abus, ce genre d'excès, que ce soit sur les herbiers ou dans les zones protégées.

Et pour ces gens qui sont les plus riches, parce que je suis désolé – là, je ne suis pas tout à fait d'accord avec Aurore – on a mis des zones d'ancrage écologiques pour ces yachts. Ils n'y vont pas. Et on a même prévu que c'était des gens hyper câblés, hyper branchés, etc. Donc il y a des panneaux solaires, il y a une appli, il suffit de se connecter avec l'appli, et hop, ça ouvre un anneau. On n'a pas besoin de faire une demande particulière, ça peut se faire en direct. Un capitaine de bateau qui connaît son métier, qui a un propriétaire intelligent, qui est prêt à sortir 500 ou 1 000 € à la journée pour ancrer son yacht de 80 m, il peut le faire, mais il ne le fait pas parce que c'est 1 000 € de trop. Il ne faut pas non plus... Avec un yacht à 1 M€ le mètre, on est quand même à 500 ou 1 000 € près. Ça me désole, mais malheureusement, la législation française est telle qu'on permet encore ce genre d'abus.

Encore que la législation a évolué. Vous avez vu qu'il y a des zones qui ont été interdites à l'ancrage des plus de 23, 24 m. Ça évolue, mais c'est long et c'est laborieux, et je le regrette. Mais c'est comme ça.

#### **Mme Aurore ASSO, cheffe de projet de l'aire marine protégée**

Benoît, c'est quand même très important de préciser, et Emna tu connais ça aussi par cœur, qu'il y a un arrêté préfectoral qui empêche les bateaux de plus de 20 m de s'ancrer sur toute la zone littorale. C'est important de voir que la législation évolue et s'adapte aussi en fonction des lieux. Ce qui est important dans la discussion qu'on a, c'est un peu comme pour la poutine ou la qualité de l'eau, c'est de se dire que l'outil d'aire marine protégée permet de remettre sans cesse sur la table des problématiques. Avec ce que vous disiez tout à l'heure et avec aussi ce que disait Benoît, on est en train de parler des différentes parties prenantes. L'agent maritime, c'est une très bonne idée. Il faut creuser cette direction, c'est très intéressant. Les capitaines de yachts, il faut aller les voir, il faut aller les trouver, les propriétaires aussi, et également les services de l'État qui sont en capacité de verbaliser. Toutes ces personnes, toutes ces parties prenantes, il faut les rassembler, mais c'est compliqué. En tout cas, il faut prendre les avis de chacun et, dans le cas d'une aire marine protégée, chercher des solutions. Et c'est long.

#### **Mme Emna BEN LAMINE, Ecoséas**

Effectivement, Aurore. On revient sur une notion qui est très importante, qui est la mise en application du statut de protection de l'aire marine protégée ou de la ZPF ou de la zone – peu importe ce qu'est le statut. S'il y a des restrictions par rapport à ce statut, c'est bien de les avoir par la loi, mais c'est encore mieux de les appliquer sur le terrain. C'est bien d'engager les parties prenantes, mais je pense qu'on l'a vécu, cet été, Aurore, à plusieurs reprises : il y a des gens qui sont bien à l'écoute, mais il y a d'autres personnes qui n'ont pas le temps, qui ne sont pas prêtes à écouter pour différentes raisons, et c'est tout à fait légitime. Et donc, pour ces gens, il faut appliquer la loi, même si on n'arrive pas à les avoir, il faut mettre en application le statut de protection, sinon, ça ne marchera pas.

#### **Mme Pauline CASTAING, Bleu Tomate**

Merci beaucoup. C'est la fin. On va clore. Merci à tous. Ah, dernière question. Parfait...

#### **M. Christian RAZEAU, ADDA**

La dernière question pour que vous y pensiez un petit peu cette nuit. Vous dites protéger la mer, mais est-ce que vous pensez que les fermes aquacoles, qui ont tendance à se multiplier, protègent la mer ? Merci de votre réponse.

#### **Mme Emna BEN LAMINE, Ecoséas**

À mes risques et périls, pas du tout. (*Rires*) On va être clair là-dessus. L'activité de l'aquaculture, c'est une activité économique, comme d'autres activités économiques qui se passent sur nos côtes et en mer, qui se passe avec des réglementations, qui se passe normalement en ayant mené des études d'impact en amont pour savoir quel serait l'impact de cette activité en mer, quel serait l'impact de cette activité sur les habitats. Je ne sais pas ce qu'il en est pour la France, mais je sais que dans beaucoup de pays méditerranéens, il y a des fermes aquacoles qui éradiquent complètement ce qu'il y a en dessous. Et c'est tout simplement triste. Je n'aurais pas besoin d'y penser cette nuit, je connais la réponse. (*Rires*)

### **M. Benoît DERIJARD, Ecoseas**

Juste pour continuer là-dessus, il y a des choix à faire. Je ne défends pas du tout les fermes aquacoles. Je suis tout à fait d'accord avec Emna, c'est une catastrophe écologique pour tout ce qui se passe dessous : les traitements, les déchets, etc. Mais les gens mangent du poisson. On a beau tourner le problème dans tous les sens, à peu près la moitié de la production de poisson est faite maintenant par les fermes aquacoles. L'autre moitié ? Vous savez, la mer, c'est le seul endroit où on récolte des espèces sauvages par milliers de tonnes. On n'a jamais fait ça sur terre. L'homme n'a jamais été capable de faire des razzias monumentales de toutes les espèces sauvages terrestres. Ça ne s'est jamais vu dans l'histoire de l'humanité. La mer, c'est le seul endroit où on est autorisé à faire ça. Et on le fait tellement mal maintenant qu'une grosse partie du poisson sauvage qui est pêché sert de nourriture pour des vaches, pour des fermes aquacoles, etc. Donc on marche complètement sur la tête au niveau de la pêche industrielle.

Mais voilà, il y a des pays, peut-être pas en France, mais il y a des pays où la ressource protéique du poisson est absolument cruciale pour la survie des populations. Il faut le garder aussi ça en tête. Et en France, moi, je me dis souvent qu'une dorade ou un loup qui est vendu sur le marché et qui provient d'une ferme aquacole, c'est peut-être autant qui n'a pas été pêché sauvage en pleine mer.

### **M. Christian RAZEAU, ADDA**

Vous dites : « C'est autant qui n'a pas été pêché en mer », mais il faut savoir que ces poissons, comme la dorade ou comme le loup qui sont des poissons carnivores, sont nourris grâce à des pêches qui sont faites sur les côtes africaines, est ou ouest. Donc tous les petits poissons qu'on ramasse là-bas servent à nourrir nos poissons de ferme aquacole.

### **M. Benoît DERIJARD, Ecoseas**

Je ne défends pas les fermes aquacoles, mais à moins d'être végétarien, strictement végétarien comme Aurore, si on veut continuer à manger du poisson, pour ceux qui aiment, il va falloir faire des choix. C'est comme pour la viande. Je suis pour réduire drastiquement notre consommation de produits carnés qui viennent de la terre ou de la mer, réduire énormément, faire de la pêche de qualité, comme la pêche artisanale, et arrêter avec la pêche industrielle. Les grands chalutiers, comme celui qu'on vient de racheter en France, l'espèce d'abattoir, ça devrait être interdit, mais ça existe, parce qu'il y a des intérêts économiques et industriels derrière.

### **Mme Pauline CASTAING, Bleu Tomate**

Merci beaucoup. Avant de clôturer la soirée, une réaction de Dominique ?

### **Mme Dominique de LAUZIÈRES, Commission particulière du débat public**

Je voudrais simplement dire que jeudi, il va justement y avoir un atelier sur la pêche et sur l'aquaculture, au Lavandou. Je ne sais pas si vous avez prévu d'être là ou si vous avez été sollicités.

### **M. Benoît DERIJARD, Ecoseas**

On est déjà à l'atelier qui a lieu demain au CUM.

### **Mme Dominique de LAUZIÈRES, Commission particulière du débat public**

Jeudi, il va justement y avoir un atelier sur ces questions de pêche et d'aquaculture au Lavandou. Ce soir, on a abordé beaucoup de sujets qui sont traités dans le cadre de notre débat, puisque le débat aborde tous les sujets connexes à la mer : on a parlé de la plaisance, de la biodiversité, de la pêche, et tous ces sujets sont des sujets qui sont traités dans le débat. Vous pouvez y participer en ligne si vous n'avez pas le temps de venir à d'autres ateliers. Il y a deux ateliers en parallèle demain après-midi au CUM : l'un qui traite de la protection et l'autre qui traite des activités en mer et de la cohabitation des usages. Donc on va typiquement y parler aussi de la plaisance.

Je voulais aussi apporter une petite précision par rapport à ce que vous avez dit tout à l'heure, Aurore. Vous avez parlé d'enquête publique. L'enquête publique, c'est une procédure qui intervient beaucoup plus tard dans la décision. Là, on est vraiment très en amont. On est à un moment où les décisions ne sont pas prises. Et donc, c'est intéressant que vous participiez à ce débat justement à un moment où les décisions ne sont pas prises et à un moment où on peut parler à l'État et lui dire : « Voilà ce qu'on veut, voilà ce qu'on ne veut pas. » En tout cas, merci beaucoup à tous les trois.

### **Mme Pauline CASTAING, Bleu Tomate**

Merci beaucoup, Aurore, Emna et Benoît. On peut les applaudir.

*Applaudissements*

débat public organisé par



La Commission nationale du débat public

244 boulevard Saint-Germain - 75007 Paris - T. +33 1 40 81 21 22

Site du débat : <https://www.debatpublic.fr/la-mer-en-debat>



Et merci à vous. Merci beaucoup à vous. Rendez-vous demain avec la CNDP. Et puis rendez-vous si vous passez par Marseille pour d'autres bars des sciences avec l'OSU, l'Institut Pythéas et Bleu Tomate. Merci beaucoup. Bonne soirée.

débat public organisé par



La Commission nationale du débat public  
244 boulevard Saint-Germain - 75007 Paris - T. +33 1 40 81 21 22  
Site du débat : <https://www.debatpublic.fr/la-mer-en-debat>